

L'UN se sabordera après le référendum

par J.-Jacques SAMSON

Rodrigue Biron ne sabordera l'Union nationale qu'après le référendum du printemps prochain.

Le conseil exécutif national du parti, réuni dimanche à Trois-Rivières et le caucus des députés, hier soir à Québec, ont donné le mandat à leur chef Rodrigue Biron d'effectuer toutes démarches requises en vue de l'unification de toutes les forces de droite au Québec dans un parti politique qui sera formé par tous les tenants de cette option.

M. Biron a précisé, ce matin, au cours d'une conférence de presse que les assises pour la formation du nouveau parti politique auraient lieu dans les meilleurs délais après le référendum prévu pour le printemps 1980. Le nom de l'Union nationale sera vraisemblablement appelé à disparaître: le nouveau parti politique portera le nom que les tenants d'une force de droite voudront bien lui donner et les délégués à ce congrès seront appelés à élire un chef de parti. A court terme, a aussi indiqué M. Biron, l'Union nationale demeurera sur l'échiquier politique.

Tous les députés de l'Union nationale, à l'exception du député de Johnson, Maurice Bellemare, ont appuyé la décision de saborder le parti fondé par Maurice Duplessis en 1935, après le référendum. M. Bellemare a demandé à prendre une semaine de réflexion avant d'afficher publiquement ses couleurs. Les membres du conseil exécutif de l'Union nationale en sont venus finalement au constat que l'Union nationale actuelle et sans changement important ne pouvait espérer attirer tous les tenants d'une force de droite au Québec.

M. Biron a expliqué, ce matin, en présence du personnel politique du parti, de son frère Grégoire et de quelques députés de l'UN qu'il avait déjà contacté les députés indépendants Rodrigue Tremblay, William Shaw et le chef des démocrates crédistes, M. Camil Samson, pour leur faire part de la décision du conseil exécutif national. Il en a aussi informé le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, pour qu'il se fasse le propagandiste de la réunification des forces de droite au Québec.

M. Biron a affirmé que cette

décision ne modifierait pas les positions défendues à l'Assemblée nationale par la députation unioniste.

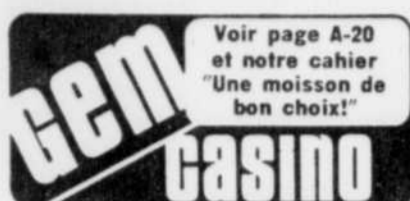
L'Union nationale telle que connue actuellement est née de la fusion en 1935 par Maurice Duplessis du Parti conservateur du Québec et de l'Action libérale nationale. Ce parti a connu des heures de gloire sous la férule de M. Duplessis, élu premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959.

M. Daniel Johnson, en 1966, a

rallumé le flambeau en enlevant le pouvoir au libéral Jean Lesage mais le parti devait être rayé de la carte politique en 1972 quand M. Gabriel Loubier qui succédait à M. Jean-Jacques Bertrand n'a pu faire élire un seul député à l'Assemblée nationale.

M. Maurice Bellemare s'est consacré à faire renaitre le parti avant d'en laisser les rênes à monsieur Rodrigue Biron.

voir la chronique de Gilles Lesage à la page A-7



LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, suite 308. Tél.: 624-9417
(En haut Société des Alcoolés)

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

128 PAGES

10 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 24 OCTOBRE 1979

83e ANNEE, No 252

GASPE - PERCE - ILES-DE-LA-MADELINE - ABITIBI 45¢

QUEBEC 25¢



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Première garderie dans le monde des fonctionnaires

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a inauguré hier à l'édifice Joffre une garderie à l'usage des enfants de fonctionnaires. Il s'agit de la première garderie dans un édifice gouvernemental au Canada.

page A-2

Domtar et Kruger analysent la possibilité d'acheter Rayonier

par J.-Jacques SAMSON

Deux importantes compagnies papeteries, Domtar Inc. et Les papeteries Kruger analysent actuellement, chacune de son côté, les possibilités d'achat et de transformation de l'usine de pâtes celluloses de l'ITT-Rayonier, à Port-Cartier, selon ce qu'a appris hier LE SOLEIL.

Des équipes multidisciplinaires ont été constituées pour scruter toutes les possibilités de conversion de l'usine.

L'un des deux projets consiste à réorienter la vocation de l'usine dont la fermeture a été annoncée le 13 septembre dernier vers la production de papier journal. La multinationale

International Telephone and Telegraph (ITT) aurait tout intérêt à se départir rapidement de ses installations de Port-Cartier, a rappelé une nouvelle fois hier le maire de Port-Cartier, M. Bernard Dionne, puisque 300.000 cunites de bois coupés dorment en forêt actuellement, qu'ils ont coûté à la compagnie entre \$85 et \$100 le cunit pour la coupe, soit un investissement de près de \$30 millions et qu'après trois ans, le bois coupé devient inutilisable. Or, une partie de ces 300.000 cunites ont été coupés il y a déjà deux ans.

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a pour sa part fait renaitre hier certains espoirs chez les 1.300 travailleurs de l'ITT-Rayonier, maintenant

sans emploi, en laissant entendre à l'Assemblée nationale "qu'il y aura une solution pour Port-Cartier".

"Ce ne serait dans l'intérêt de personne d'en parler dès maintenant. Les analyses se continuent."

M. Landry a refusé d'apporter plus de précisions sur la nature des projets à l'étude ou de livrer publiquement les noms des entreprises concernées. "Je réitère qu'évoquer toute solution définitive serait contraire à l'intérêt public en raison des aspects spéculatifs que cela implique." Le ministre craint que l'étalement de ces études soit néfaste à toute reprise des activités.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Déficit record à la CTCUQ

par Denis ANGERS

Avant déjà atteint un niveau record en 1979, à quelque \$17 millions, le déficit d'exploitation de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) croitra encore de 25,3 pour 100 en 1980, pour totaliser pas moins de \$22,3 millions. Ce nouveau déficit, sans précédent, sera la conséquence d'une légère baisse de 1,3 pour 100 au chapitre des revenus prévus par la commission, conjuguée à un accroissement des dépenses de l'ordre de 12,9 pour 100.

Exclusif

C'est du moins ce que révèle le budget 1980 de la CTCUQ, tel qu'étudié hier à huis clos par les 31 membres du conseil d'administration de la

communauté urbaine et dont LE SOLEIL a obtenu copie.

Selon ce budget, le premier qu'ait entièrement paraphé la nouvelle administration d'élus que la loi 38 a placée à la direction de la CTCUQ, les revenus que générera le service de transport en commun, dans le Québec métropolitain, plafonneront en effet à \$15,3 millions en 1980. Au même moment, les déboursés qu'aura à effectuer la Commission de transport se gonfleront pour leur part de plus de \$4 millions, atteignant la somme de \$37,7 millions.

La CTCUQ n'avait d'ailleurs guère le choix, pour ce qui est de cette hausse des dépenses, devait expliquer hier son président, M. Léonce Bouchard. Car cette augmentation englobe des dépenses majeures qui s'avèrent être, à toutes fins pratiques, incompressibles. Dans ce groupe se retrouvent entre autres l'achat de 22 nouveaux autobus, pour \$673.000, les augmentations de \$322.000 en fourniture d'essence et d'huile ainsi que le paiement de plus de \$1,8 million, en intérêts et autres frais de financement.

Le SFPQ opte pour le vote

par Claude VAILLANCOURT

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec invitera ses membres à voter sur les toutes dernières propositions gouvernementales mais il leur recommandera le rejet du projet de convention collective.

C'est ce qu'a révélé le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, la nuit dernière, vers les trois heures, alors que le comité de négociation venait de prendre connaissance des propositions finales et globales du gouvernement du Québec dans ce dossier.

Le Bureau de négociation du SFPQ, un organisme formé d'une cinquantaine de représentants syndicaux, est convoqué à une session de travail, lundi prochain, pour prendre connaissance du texte gouvernemental et pour formuler une recommandation formelle aux membres.

"Le comité de négociation, a immédiatement fait savoir M. Harguindeguy, recommandera le rejet des propositions de l'Etat parce que nous ne croyons pas, au sein du groupe, avoir satisfait aux objectifs formulés par les membres."

Selon toute probabilité, il faudra deux semaines de préparation avant la tenue des assemblées générales afin de tracer le calendrier des assemblées et d'imprimer les documents essentiels à la compréhension du débat.

Le chef de file des 36.000 fonctionnaires (Suite à la page A2, 1re col.)

autres nouvelles en page G-1

Une répartition nouvelle

Hier, les édiles présents à la rencontre sur le budget de la CTCUQ n'ont par ailleurs pas pu connaître quelle serait la part qu'aura à assumer (Suite à la page A2, 1re col.)

autres nouvelles en page A-3

Le non-fumeur paiera son assurance-vie moins cher

OTTAWA (d'après PC) — Environ 15 ans après que la State Mutual Life Assurance Co. eut prôné cette pratique aux Etats-Unis, la plus importante compagnie canadienne d'assurance sur la vie s'approprie elle aussi à considérer l'habitude qu'ont ses clients de fumer ou pas dans l'établissement de leur prime.

La Metropolitan Life commencera dès janvier à inclure la question "Fumez-vous" dans l'interrogatoire

qu'elle fait subir à ses nouveaux clients. On ne sait cependant toujours pas dans quelle mesure la réponse à cette question affectera les primes de ces nouveaux clients.

La possibilité d'agir de même est toujours à l'étude à la Sun Life où, sans arriver à une conclusion certaine, les analyses tendent à confirmer l'influence de l'usage du tabac sur la durée de la vie.

(Suite à la page A2, 3e col.)

sommaire

mercredi

- Annonces classées H-9 à H-22
- Arts et spectacles H-4 à H-8
- Bandes dessinées H-22
- Bridge H-21
- Carières et professions E-4 et E-5
- Consommation D-1 à D-4
- Décès H-23
- Economie-finance E-1 à E-7
- Feuilleton H-19
- Hier et aujourd'hui F-1 et F-2
- Horoscope H-21
- Information régionale A-4 et A-5
- Monde D-5 à D-20
- Mot mystère H-17
- Mots croisés H-20
- Où aller à Québec H-5
- Page documentaire H-7
- Patron H-18
- Pierre Champagne A-15
- Sport C-1 à C-6
- Télévision H-8

1979 ne sera pas 1929

Le recul sur les marchés boursiers, enregistré au cours du mois, ne peut être comparé en aucune façon avec le krach de 1929.

page E-1

En éditorial

Avec l'affaire "Le Québec est au monde", plus qu'une question de propagande, il s'agit d'une culture récupérée par un parti politique, écrit Jacques Dumais.

page A-6

Les relations adultes-enfants

En ce 24 octobre, déclaré Journée internationale de l'enfant, Anne-Marie Voisard propose la lecture de deux volumes pour une meilleure réflexion sur les difficiles relations entre "l'autorité" de ce monde d'adultes et celui des enfants.

page A-7



"Plans d'alimentation": à déconseiller

La consommatrice qui possède un congélateur peut être tentée par les "plans d'alimentation" selon lesquels il serait possible de nourrir une famille de 4 à 5 personnes pour \$35,25 par semaine. Toutefois, si elle se renseigne, elle verra qu'elle fait mieux de faire ses achats elle-même.

page D-3

Le rapport Dion est critiqué

Le rapport de la commission d'étude sur l'avenir de l'université Laval, présidée par M. Léon Dion, a été durement critiqué par le conseil de l'institution qui n'entend pas se saborder comme le stipule l'une des recommandations.

page E-15

Procès expéditif à Prague

Les artisans de la "Charte-77" ont été condamnés de deux à cinq ans de prison, hier à Prague, au terme d'un procès qui s'est terminé deux jours plus tôt que prévu.

page D-8

ITT-Rayonier: la solution Bourassa

De passage à Sept-Îles, hier, l'ex-premier ministre Robert Bourassa a suggéré qu'une partie des subventions qu'a refusées General Motors pour s'établir au Québec soit utilisée pour trouver une solution à la fermeture de l'usine de ITT-Rayonier, à Port-Cartier.

page E-13

Publicité gratuite pour les clients

NEW YORK (AFP) — Le maire de New York, M. Edward Koch, a tenu parole: la station de radio municipale "WNYC" a diffusé, hier, les noms de neuf clients de prostituées arrêtés en flagrant délit depuis le 9 octobre dernier.

M. Korch avait annoncé au début du mois qu'il avait l'intention désormais non seulement de faire arrêter les prostituées pour racoler, mais également de publier les noms de leurs clients.

L'Association des prostituées de New York a menacé, en guise de représailles, de révéler les noms de personnalités qui, elles, ne sont jamais arrêtées, dont les juges, les avocats, les politiciens, les hauts fonctionnaires municipaux et les agents de police qui, tout en étant chargés de rendre la vie dure aux prostituées jouissent, néanmoins, de leurs douceurs.

météo

Temps plus frais et nuageux, aujourd'hui et demain. Risque d'averses.

page H-17

Première canadienne: une garderie dans un édifice gouvernemental

par Louise PICARD

La première garderie en milieu de travail dans un édifice du gouvernement du Québec a été inaugurée, hier.

Il s'agit de la garderie "Feu vert", située dans l'édifice Joffre, au 1075 chemin Sainte-Foy, à Québec. Aménagée dans un vaste local au rez-de-chaussée de l'édifice, elle pourra accueillir une trentaine d'enfants âgés de 2 à 5 ans. Si la clientèle n'est pas suffisamment considérable, cette garderie sera ouverte aux gens de l'extérieur.

De plus une pouponnière devrait bientôt s'ajouter à la garderie afin d'accueillir sept enfants de moins de deux ans.

La garderie "Feu vert" qui a reçu \$27,680 en subvention d'aménagement,

d'équipement et de démarrage est la réalisation d'un projet élaboré, il y a trois ans, par un groupe de parents qui ont travaillé au sein d'un conseil d'administration présidé par Mme Ghislaine Thériault, du ministère des Affaires sociales, ainsi que l'a fait remarquer, hier, M. Paul Angers, directeur du service des garderies au Québec, qui a souligné l'appui et les efforts soutenus de ces mêmes parents.

A l'occasion de cette inauguration officielle qui constitue une première, non seulement au Québec, mais au Canada, quant à l'aménagement d'une garderie en milieu gouvernemental, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure a également souligné le rôle fondamental joué par les parents de la garderie dans la réalisation de ce projet qu'il s'était engagé à concrétiser dès son entrée au ministère.

Tout en mentionnant la collaboration du ministère des Travaux publics et des Approvisionnement qui a autorisé l'utilisation des espaces requis, M. Lazure a souhaité que ce projet stimule les entreprises privées dans la mise sur pied de garderies en milieu de travail partout au Québec.

Le ministre Lazure souhaite, en outre, que des villes telles que Sherbrooke, Trois-Rivières et Laval utilisent le plus tôt possible les subventions de démarrage réservées aux services de garde.

"Bien qu'il soit difficile de faire avancer une loi qui bouleverse les habitudes sociales et juridiques d'une société, dit-il, les services de garde permettent l'exercice d'un droit pour les femmes de travailler en paix, si elles veulent, sachant que leurs enfants seront pris en charge?"



Le jeune Patrick Viel, de la garderie "Feu vert", en train de converser avec le ministre Denis Lazure.

Le SFPQ opte...

(Suite de la première page)

naires croit qu'il faudra encore un délai de trois semaines, par la suite, pour tenir les assemblées générales.

"Nous ne voulons pas que le ministre croit que nous avons peur de consulter nos membres. Durant les derniers jours, nous avons rencontré de nombreux syndiqués à travers le Québec et ils n'acceptent pas le versement de montants forfaitaires pour compenser l'accroissement de la richesse collective."

"Nous allons faire la preuve au ministre Gendron que ses offres sont inacceptables", a rajouté M. Harguindeguy.

Selon les textes déposés la nuit

dernière — il était presque une heure du matin quand les pourparlers ont repris —, chaque syndiqué, si la convention était acceptée, recevrait le 21 décembre la rétroactivité à laquelle il a droit en plus du montant forfaitaire prévu pour l'accroissement de la richesse collective.

Dans la classe "fonctionnaires", ce forfaitaire est de \$350 pour ceux qui gagnent \$17,000 et moins annuellement. Ceux qui gagnent un salaire supérieur à \$17,000 percevraient la différence entre 6.4 et le pourcentage d'augmentation du coût de la vie (8.9), soit 2.5 pour 100 du traitement. Un salarié à \$20,000 recevrait ainsi \$500.

Dans la classe "ouvriers", quelque

400 syndiqués toucheraient un montant forfaitaire de \$350 tandis que les 7,500 autres recevraient 2 pour 100 de leur traitement au 30 juin 1979. Ainsi un salarié à \$12,000 aurait droit à un forfaitaire de \$240.

Moyens de pression

"Pendant les cinq ou six semaines nécessaires à la préparation et à la tenue du vote, le Syndicat des fonctionnaires entend poursuivre ses moyens de pression", a aussi fait savoir M. Harguindeguy.

"La proposition est entièrement basée sur la teneur des pourparlers que nous avons échangés en fin de semaine" a expliqué de son côté le chef négociateur du ministère de la Fonction publique, Me Richard Drouin.

"Nous soumettons une hypothèse de règlement et nous demandons au syndicat d'aller consulter ses membres" a affirmé Me Drouin, dans la même foulée que le ministre Gendron.

Rappelons les faits saillants de cette négociation. Le 30 juin 1978, le contrat de travail des 36,000 employés du gouvernement touchait à sa fin. Les négociations durent maintenant depuis plus de seize mois.

Les clauses normatives — de gréance peut-on dire — sont à toutes fins utiles réglées. Il y a accord des parties, quant à l'aspect salarial, sur deux des trois années de la convention collective. La première année, les employés de l'Etat bénéficieraient d'une augmentation moyenne de 11 pour 100 tandis qu'ils négocieront de nouveau les questions financières du contrat, à la troisième année de la convention, soit en 1980-1981.

Les négociations achoppent sur le contenu des ententes salariales la deuxième année de la convention. Le syndicat compte sur une augmentation intégrée représentant l'augmentation de la richesse collective du Québec tandis que le gouvernement veut mettre ce principe au rancart. Il favorise plutôt l'attribution de montants forfaitaires pour pallier à la lacune.

Le gouvernement du Québec, à l'occasion de ces pourparlers a augmenté de \$12 millions la masse salariale qu'il veut consentir à ses employés.

Il propose aussi, au mois de juillet prochain, après le règlement du Front commun et après le référendum, de rouvrir les négociations sur les clauses salariales.

La Quotidienne

2-9-2

Non-fumeur...

(Suite de la première page)

Aux Etats-Unis, 50 des 1,800 compagnies d'assurance sur la vie offrent des réductions de prime à leurs clients non-fumeurs. Au Canada, la MONY Life Insurance Co. a été la première à agir ainsi, en 1973.

Selon un porte-parole de cette société, les non-fumeurs peuvent bénéficier de réduction variant entre 7 et 10 pour 100 sur leur prime. Depuis que la compagnie MONY considère ce facteur, sa clientèle a augmenté de 18 pour 100. Environ le tiers des clients de la compagnie sont des non-fumeurs.

Commission de transport (CTCUQ)

Budgets comparatifs 1978, 1979 et 1980

	1978	1979 (*)	1980
Revenus	\$13,685,000	\$15,573,000	\$15,371,000
Dépenses	\$26,465,000	\$33,404,000	\$37,718,700
Déficit	\$12,780,000	\$17,830,000	\$22,347,000

(*) Il s'agit des prévisions budgétaires, telles que présentées fin 1978. En fait, à cause de l'interruption de service, les revenus de la CTCUQ chuteront en 1979 de \$10 millions alors que les dépenses s'avèreront être de \$8 à \$10 millions inférieures à celles prévues au budget de l'an dernier.

Déficit record...

(Suite de la première page)

chacune de leurs villes, pour éponger le déficit 1980 de la commission de transport.

Le mode de répartition n'est en effet pas encore défini, le gouvernement provincial n'ayant rendu aucune décision finale en ce qui a trait au financement des organismes de transport en commun, un élément important de la prochaine réforme de la fiscalité municipale.

Toutefois, si l'on en croit les récentes recommandations du comité conjoint Québec-municipalités sur cette facette de la vie fiscale municipale, le total de la participation financière des 13 municipalités-membres de la CUQ devrait se chiffrer par quelque \$8 millions, à peu près la même chose que l'année dernière.

Innovation de taille à prévoir cependant, l'établissement des quote-parts de chaque ville se fera, à compter de 1980, en fonction de l'évaluation foncière de chacune et non plus selon sa population. C'est là une mesure nouvelle qui taxera davantage les municipalités foncièrement riches, comme Sillery ou Sainte-Foy, au profit

des plus pauvres, telles Beauport ou Loretteville.

Budget austère

Programme d'austérité, le budget 1980 de la CTCUQ ne s'en montre pas moins plus généreux pour un trio de ses directions administratives. Ainsi, la direction du transport, celle qui fait rouler les autobus, voit ses dépenses augmenter de 8.1 pour 100, à \$16.2 millions.

Aux services financiers, par ailleurs, la hausse est encore plus importante: 40.7 pour 100 par rapport à l'an dernier, à \$6.3 millions. Dans ce cas, l'augmentation est attribuable au financement des quelque \$22 millions qu'a coûté la construction du nouveau centre de la CTCUQ, dans Lebourg-neuf.

Enfin, la direction du développement voit son budget croître de 14.6 pour 100. Essentiellement responsable de l'image publique et des relations avec la clientèle de la Commission de transport, cette direction s'avèrerait être on ne peut plus essentielle si la CTCUQ veut, comme l'a laissé entendre hier le président Bouchard, récupérer entièrement sa clientèle dès le début de 1980.

Domtar et...

(Suite de la première page)

Le député de Gaspé à l'Assemblée nationale, M. Michel Le Moignan, avait abordé la question de la fermeture de l'ITT-Rayonier en soulignant que 125 familles avaient quitté la ville de Port-Cartier depuis l'arrêt des opérations de la compagnie, en juin, en raison d'un conflit de travail. Le maire Dionne a confirmé cette information.

Le ministre d'Etat au développement économique a d'autre part loué l'attitude du maire de Port-Cartier et de l'administration municipale qui se

sont engagés dans des "travaux particuliers" pour atténuer le plus possible l'impact de la fermeture de l'usine de l'ITT: travaux de réfection de \$700,000 au centre récréatif, construction d'un viaduc, accélération de projets municipaux divers, aide pour le logement de travailleurs dans le besoin etc. Différents projets ont été soumis de plus dans le cadre des programmes gouvernementaux, fédéral et provincial, de création d'emplois temporaires, du genre Canada au travail, a indiqué le maire Dionne.

**Au Québec,
on sait ce qu'on veut.**

vente de complets

velours côtelé, souple et robuste
coupe décentrée, revers étroits,
épaules naturelles, beige et brun.
prix régulier \$225 **spécial \$189.⁹⁵**

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

manteau classique

laine d'agneau et cachemire



Le
31
pour
hommes

Manteau simple boutonnage, épaules naturelles,
petits revers à crans ouverts, poche poitrine
et deux poches à rabat.
Beige et marine. Du 36 au 46. \$250.

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Communauté urbaine Un budget à l'enseigne de l'austérité financière

par Denis ANGERS

C'est un budget conservateur de \$18,4 millions, ne comportant qu'une augmentation de 6 pour 100 sur l'an dernier, que les édiles de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) se sont fait soumettre, hier, pour l'exercice financier 1980.

Ces prévisions budgétaires, dont LE SOLEIL a obtenu copie, sont toutes à l'enseigne de l'austérité financière et comportent conséquemment de bonnes nouvelles pour les trésoreries municipales de la région.

Ainsi, l'incinérateur régional de la CUQ fera-t-il ses frais en 1980, pour la première fois depuis sa construction. Et ce, sans augmentation du taux d'incinération imposé aux municipalités de la CUQ qui se prévalent des installations du quartier Limoilou.

Cet autofinancement de l'incinérateur apparaît clairement au budget 1980 puisque les revenus qui y seront générés s'accroîtront de 33 pour 100, à quelque \$3,6 millions. Pendant ce temps, les dépenses entraînées par l'exploitation de ce centre de disposition des ordures ne connaîtront qu'une hausse de \$54,000, moins de 1 pour 100 comparativement à 1979.

L'effet de la réforme

Si les problèmes d'exploitation de l'incinérateur semblent résolus, les 13 municipalités membres de la CUQ devront par ailleurs ouvrir plus largement leurs goussets, lorsque viendra le moment de verser leur quote-part respective à l'organisme supra-municipal.

A cause de la prochaine réforme de la fiscalité qui privera vraisemblablement la CUQ de ses subventions traditionnelles, le montant des quote-parts des villes passera en effet de \$6,6 millions à \$8,8 millions, soit une augmentation de 33 pour 100. L'impact de cette augmentation sur les finances locales devrait cependant être atténué par les bénéfices que tirera le monde municipal de l'agglomération de Québec du transfert de la tranche de l'impôt foncier jusqu'à maintenant dévolue aux commissions scolaires.

Somme toute, les revenus de la communauté urbaine pour 1980 grossiront donc de 27 pour 100 et passeront de \$14,6 à \$18,4 millions. Quant aux dépenses, elles connaîtront une augmentation parallèle limitée à 6 pour 100, ce qui permet aisément à la CUQ de se priver d'une subvention gouvernementale remplacée par l'accroissement de la quote-part municipale.

Les "plus" et les "moins"

Fort d'un surplus accumulé de \$600,000, la caisse de la CUQ s'enrichira, en 1980, de \$150,000 en revenus d'intérêts en plus des \$700,000 de revenus supplémentaires produits par l'incinérateur, grâce à la vente de vapeur à la papeterie Reed.

Du côté des dépenses, peu d'augmentations spectaculaires, si ce n'est du secteur "communication et information", avec son budget accru de 50 pour 100, ou encore du service de l'évaluation foncière qui, en 1980, coûtera \$300,000 supplémentaires à administrer.

La CTCUQ vise une plus grande part du transport urbain

par Denis ANGERS

En 1980, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) entend résolument accroître sa part dans le marché du transport urbain et, pour l'immédiat, gonfler le volume de sa propre clientèle de plus de 11 pour 100.

Tels sont les objectifs qu'a tracés hier le président de la commission, M. Léonce Bouchard, alors qu'il présentait aux membres du conseil de la communauté urbaine les prévisions budgétaires de l'organisme qu'il dirige, pour 1980.

Dans ses "commentaires sur le budget", obtenus en premier par LE SOLEIL, M. Bouchard dit croire que la CTCUQ peut accaparer une portion plus grande du marché des transports urbains, la faisant passer des 12 pour 100 actuels à "15 ou 18 pour 100".

Pour ce faire, le conseil d'administration de la CTCUQ veut mettre tout en oeuvre afin de "réduire les temps de déplacement par autobus, sabrer dans le nombre des correspondances, augmenter la régularité du service...". En outre, la commission entend lancer un programme complet d'information et de publicité afin "d'inciter la population à utiliser davantage les autobus de la Commission de transport".

Modifications "en masse"

Passant en revue les modifications que la CTCUQ apportera conséquemment à son réseau, M. Bouchard a annoncé que, début 1980, toutes les parties du territoire métropolitain seront desservies par des parcours à service rapide. En outre, la CTCUQ envisage d'abandonner la prime de \$0,10 sur l'utilisation des autobus "express", réduire le nombre d'arrêts de ces derniers et publier un seul horaire-

guide, englobant tout le réseau des services dits rapides.

Autres nouveautés prévues en 1980: le redressement du parcours no 3, l'implantation d'un nouveau circuit dans l'axe de l'avenue de la Colisée, le prolongement du parcours no 37, au nord du boulevard Jean-Talon. Ainsi, d'espérer le président Bouchard, sera-t-il possible de desservir directement le complexe du parc de l'Exposition provinciale et la Colisée, en reliant tout le quartier Limoilou à la haute ville sans correspondance.

Il est aussi question d'un réaménagement des services dans le grand Beauport, particulièrement dans le secteur Sainte-Thérèse-de-Lisieux, ainsi que de l'installation massive d'abris, sur tout le territoire.

Retour des "p'tits chars"

Par ailleurs, de révéler le président Bouchard hier, la CTCUQ envisage l'établissement d'axes prioritaires pour le transport en commun, axes qui pourraient constituer l'infrastructure ou la première phase d'un système à capacité intermédiaire ou LRC. Or, un LRC, c'est tout bonnement un tramway, modernisé et allégé.

A ce sujet, la CTCUQ a participé la semaine dernière à une rencontre avec le nouveau ministre québécois des Transports, M. Denis de Belleval, dont l'intervention sera nécessaire dans la perspective d'un établissement de tels axes prioritaires.

Enfin, et ce dès 1980, la CTCUQ concentrera ses énergies sur l'aménagement d'un nouveau couloir réservé aux autobus, du type de ceux déjà établis dans les rues Dorchester et de la Couronne. Ce couloir, reliant Charlesbourg à Sainte-Foy, ira de la 41e Rue jusqu'à la route du Vallon.



Ce qui avait commencé comme une simple odeur de fumée a rapidement pris de l'ampleur pour s'étendre aux quatre étages du club Rideau, situé en face du parlement.

Le Club Rideau détruit par un incendie à Ottawa

OTTAWA (d'après PC et UPC) — L'ex-gouverneur général Roland Michener aura été le dernier à savourer quelques instants de tranquillité au Club Rideau qui, pendant 114 ans, a été un lieu de détente, et aussi parfois de secrètes tractations pour les hommes politiques canadiens.

M. Michener, maintenant âgé de 79 ans, était à prendre le thé, seul, vers 17h hier, lorsque s'est déclaré l'incendie qui devait complètement ravager l'édifice de bois. L'ex-gouverneur général a pu quitter les lieux sans peine, en compagnie des membres du personnel du club.

L'entresol de l'édifice Langevin, où sont situés les bureaux du premier ministre, a été léché par les flammes mais l'immeuble de pierres, copieuse-

ment arrosé par les pompiers, n'a pas eu trop à souffrir de l'incendie. L'ambassade américaine, située à proximité et qu'on a cru menacée, n'a pas non plus subi de dommages.

L'incendie s'est développé rapidement à la faveur du vent et n'a été maîtrisé que vers minuit. Selon un barman, Phillip Sylvain, les flammes auraient pris naissance dans la fournaise située dans la cave de l'immeuble de cinq étages. Il y a peu de temps, on avait consacré \$400,000 pour rénover le Club Rideau qui contenait de nombreuses oeuvres d'art, particulièrement des peintures, meubles et autres objets datant de l'époque victorienne.

Longue histoire

Fondé en 1865, deux ans avant la

mise sur pied de la fédération canadienne, le Club Rideau a eu sir John A. Macdonald comme premier président. L'édifice détruit hier avait été construit en 1875.

Il a pendant très longtemps été au coeur de la vie politique canadienne mais, ces dernières années, le gouvernement libéral le boycottait parce que les femmes n'y étaient pas admises. Ce n'est que tout récemment que Mme Jean Piggott, proche collaboratrice du premier ministre Clark, en devenait le premier membre de sexe féminin.

Ni M. Clark ni M. Pierre Trudeau n'en étaient membres.

Pendant que l'incendie faisait son oeuvre, hier soir, plusieurs centaines de badauds, rangés derrière les barrières de sécurité de la police d'Ottawa, assistaient au travail des pompiers venus de six des 11 stations de la ville.

Plusieurs de ceux-ci échangeaient impressions et souvenirs dont l'ex-ministre libéral Bud Drury qui, député de 1951 à 1976, y a passé de nombreuses heures. "Vous pouvez remplacer un édifice, disait M. Drury, mais vous ne pouvez remplacer l'histoire, et il y a beaucoup d'histoire dans cet édifice."

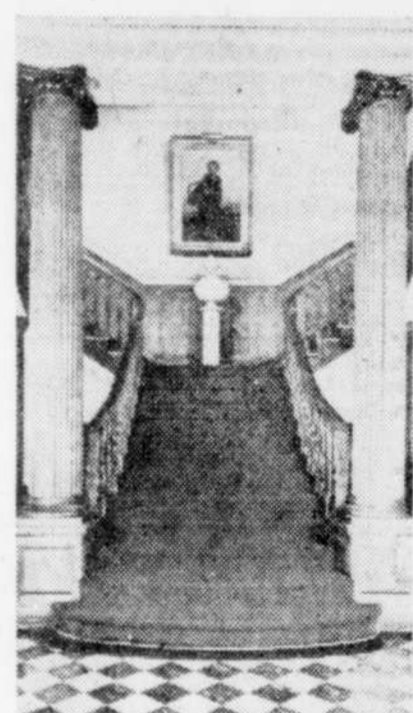
Aucun blessé

Un seul pompier a été indisposé par la fumée et aucun blessé n'a été rapporté. Quant aux documents conservés dans le bureau du premier ministre, on ne savait toujours pas, la nuit dernière, s'ils avaient été endommagés par l'eau.

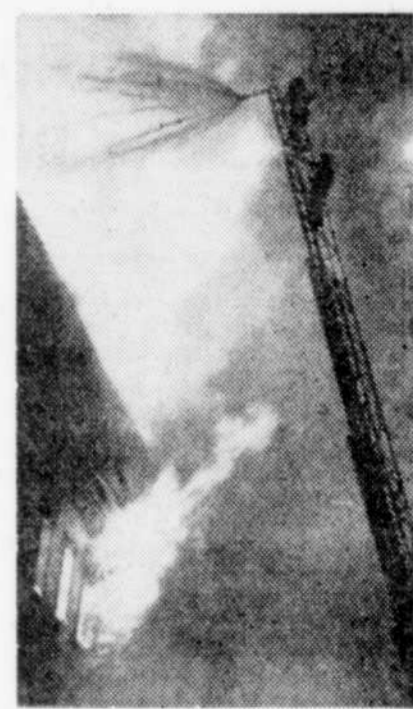
M. Clark n'était pas sur les lieux lorsque l'incendie a commencé, et les employés de son bureau ont rapidement été évacués comme tous ceux de l'ambassade américaine et plusieurs employés et clients de magasins situés à l'arrière du Club Rideau. Le vent poussait en effet les étincelles au loin et a forcé les autorités à multiplier les mesures de sécurité.

Il y a 63 ans, à l'inverse, c'étaient les membres du Club Rideau qui, massés sur le balcon, regardaient brûler l'édifice principal du parlement, juste en face.

Les derniers événements ont remis à l'ordre du jour, hier soir, dans les couloirs du parlement, l'efficacité des mesures de protection contre les incendies, mais on a rapidement rassuré les députés en leur expliquant que des rondes ininterrompues de gardiens sont maintenues dans le parlement.



Un aperçu du magnifique intérieur du club Rideau.



Les pompiers n'ont eu de cesse de combattre les flammes.

MARIUS DIAMANT, e.a.
Sonarex Ltée
25, rue St-Louis
Québec, G1R 3Y8 692-4214

Qu'est-ce qu'un e.a.?

A VENDRE
Ordinateur IBM 32
Prix spécial
Entre 8h. a.m. et 5h. p.m.
Tél.: 692-1274

BUREAUX A LOUER
Rue La Perade, Ste-Foy
2,000 pi. ca., tout ou en partie. Air climatisé, Premier étage. \$6,00 pi. ca.
653-1850

AUJOURD'HUI
Voyez les cahiers publicitaires de:
• EPICIERS-UNIS, CASINO
insérés dans cette édition

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

GARANTI POUR 1 AN

12 1/2% payé annuellement

D'autres termes et types d'intérêts sont offerts.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

INSTITUTION INSCRITE, REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880 • SUCCURSALES À TRAVERS LE CANADA

DIRECTION QUÉBEC

présente... le célèbre conférencier français **Jean-Louis Jayet** qui prononcera trois **CONFÉRENCES SPÉCIALES** sur **JESUS-CHRIST AUJOURD'HUI**

mardi - mercredi - jeudi
23 - 24 - 25 octobre à 8h00 p.m.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC
42, rue St-Stanislas, Québec
Entrée libre

POUR LE JOUR OÙ L'HUILE VIENDRAIT À MANQUER...

Faites que votre fournaise à air chaud fonctionne aussi à l'électricité.

- Un simple élément suffit
- Une double sécurité en résulte
- GUILLOT vend et installe ces éléments qui rendent possible le chauffage à l'huile ou à l'électricité à partir d'un même système.

Informez-vous: 661-9211

GUILLOT

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

"L'Oeil ouvert", un journal communautaire qui entre dans 4,200 foyers chaque mois, depuis cinq ans

par Gilles OUELLET

En cette période où meurent de grands quotidiens au Québec, les responsables du journal communautaire "L'Oeil ouvert", de Notre-Dame-des-Laurentides et de Lac-Saint-Charles, sont heureux de parler des cinq ans d'existence de leur médium d'information.

Reunis au cours des derniers jours à l'école polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides, quelque 35 citoyens ont redéfini les objectifs de ce journal et désigné les membres du conseil d'administration pour la prochaine année.

Au cours des prochains mois, "L'Oeil ouvert" entend diffuser l'information locale, sensibiliser les organismes et la population sur l'importance de l'information, de même que sur des points d'ordre général et particulier, rendre le journal accessible à tous, assurer le contrôle de l'information par les citoyens, et favoriser l'apprentissage technique que représente la préparation d'un journal.

Pour atteindre ces objectifs, les citoyens ont nommé neuf personnes qui constitueront le conseil d'administration; sur ce conseil, deux membres, Mme Louise Drolet, de Lac-Saint-Charles et M. Pierre Marier, de Notre-Dame-des-Laurentides, se préoccupent principalement du contenu et de l'organisation de "L'Oeil ouvert".

Animer le milieu

Ce journal a été lancé en janvier 1975 par un groupe de citoyens de

Notre-Dame-des-Laurentides, réunis par M. Louis Blanchet, du Service de l'éducation aux adultes de la commission régionale Jean-Talon.

Les premiers objectifs du journal étaient d'animer le milieu, de concentrer les organismes, et de répondre à un besoin puisqu'aucun hebdomadaire ne desservait le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides.

Ce journal, un mensuel, paraît dix fois par année, et survit grâce à des souscriptions populaires, des dons d'organismes et avec le soutien de quelques annonceurs.

À l'automne 1977, afin de respecter les exigences du ministère des Communications pour toucher une subvention, le groupe de citoyens a demandé, et obtenu, une charte pour former une corporation sans but lucratif.

À partir de la même période, en septembre 1977, "L'Oeil ouvert" a deux publications: l'une à Notre-Dame-des-Laurentides, l'autre à Lac-Saint-Charles. Les 4.200 foyers des deux endroits reçoivent le journal.

Dans ses débuts, le journal ne comptait que quelques feuilles brochées; aujourd'hui, ce sont une trentaine de pages avec des textes de contribuables, d'associations et de clubs locaux, qui sont distribués à chaque mois.

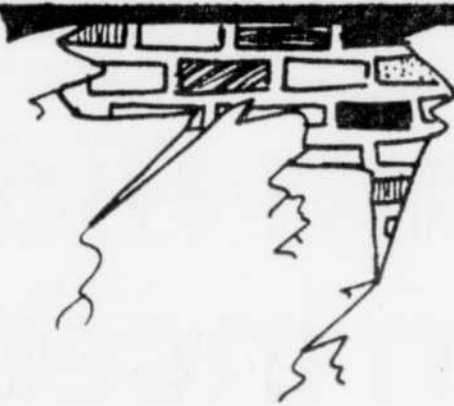
Les responsables du journal sont bien déterminés à poursuivre leur travail, respectant les objectifs fixés plus tôt.

L'Oeil



Notre-Dame des Laurentides Vol. 5 No. 1 2500 exemplaires Sept. 1979

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du journal L'oeil Ouvert...



La première page de la livraison de septembre dernier.

Charlesbourg: consultation sur l'urbanisme ce soir

Les citoyens sont invités à participer à une soirée d'information que tiendra le Comité de consultation et de participation du plan directeur d'urbanisme de Charlesbourg, aujourd'hui, à 19h30, à l'école Carrefour 2, sur la 67e Rue Est. Le gérant municipal, M. Michel Tremblay, doit répondre à diverses questions soulevées par le comité, entre autres sur les projets d'investissements de la ville pour les prochaines années, l'impact de la réforme fiscale, et les conséquences qu'entraînerait une politique voulant que les promoteurs défraient 100 pour 100 du coût d'implantation des infrastructures. Le comité prévoit consulter à nouveau la population avant de préparer son rapport. Le maire de Charlesbourg, M. Casault, affirme qu'il y a quelques semaines que ce rapport serait adopté par la ville avant la fin de l'année.

Accident insolite à Loretteville

Un accident assez insolite, qui a eu lieu hier, vers 17h15, dans la municipalité de Loretteville, a causé des blessures légères à une personne et des dommages matériels à deux maisons privées.

Un camion de livraison de lait descendait le boulevard Valcartier lorsque, à l'intersection de la rue Racine, le lourd véhicule continua en ligne droite pour aller s'immobiliser entre deux maisons.

Sous la force de l'impact, un début d'incendie se déclara dans le mur d'une maison, tandis que le mur de l'autre maison était enfoncé.

Le conducteur du camion s'en est tiré fort heureusement avec quelques légères blessures et il a été transporté à l'hôpital Saint-Ambroise de Loretteville pour y recevoir des premiers soins.

AVIS



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
DU QUÉBEC

**RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES
DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979**

L'Assemblée nationale a adopté le 18 octobre 1979 la Loi 58 modifiant la Loi électorale.

Cette loi permet à toute femme mariée ou veuve de s'inscrire sur les listes électorales sous ses nom et prénoms de naissance ou sous ses prénoms joints au nom de son mari.

De telle sorte qu'il y a maintenant quatre façons possibles de s'inscrire pour une femme mariée ou une veuve:

1. ses nom et prénoms de naissance;
2. ses prénoms joints au nom de son mari;
3. ses nom et prénoms joints au nom de son mari;
4. les nom et prénoms du mari, suivis du mot "Madame".

Toute femme qui n'a pas été inscrite sur les listes électorales lors du recensement ou qui désire apporter des corrections à son inscription, peut en faire la demande—en personne ou par un parent—en se présentant:

- dans les sections urbaines, à l'un des bureaux le plus près de chez elle dont l'adresse apparaît dans le journal des 22, 24 et 26 octobre;
- dans les sections rurales, au bureau du président d'élection ou auprès des réviseurs ruraux.

Ces inscriptions ou corrections peuvent se faire du 22 au 27 octobre.

Rappelez-vous que votre droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, dépend de votre inscription sur les listes électorales.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

dans nos régions

Etude technique

RIMOUSKI — Le Comité des citoyens de Sacré-Coeur, qui s'est élevé récemment contre l'utilisation d'un terrain pour l'enfouissement sanitaire, a décidé de produire une étude technique démontrant les méfaits qui seraient causés à l'environnement urbain si le projet se réalise. Cette décision a été prise vu le refus implicite des autorités de Rimouski de ne pas donner suite à la demande de référendum que le comité présentait la semaine dernière; alors que la loi requiert 20 signatures, la pétition portait 327 noms.

Reboisement

NOTRE-DAME-DU-LAC — Dans le cadre de son programme de reboisement annuel de 2.025 hectares, pour l'unité de gestion forestière du Grand-Portage, le ministère de l'Énergie et des Ressources prévoit la plantation de cinq millions de plants de résineux par année, surtout d'épinettes. L'an passé, 972 hectares ont été traités en vue d'un reboisement qui a été effectué pendant l'année en cours; on a transplanté 2.460.000 plants d'épinettes de toutes variétés et quelques pins gris.

Procès en Beauce

THETFORD MINES — C'est au palais de justice de Saint-Joseph que le syndicaliste Gervais Lessard, de Thetford Mines, subira son nouveau procès devant jury, pour répondre à des accusations de complot et d'incendie criminel; la date sera fixée lors du prochain terme des assises. Le juge René Dionne, de la cour supérieure, a accédé à la requête de changement de venue présentée par la Couronne en mai dernier. La poursuite craignait que le déroulement du procès à Thetford ne suscite des difficultés lors de la formation du jury, à cause de la large publicité que cette affaire a reçue dans le passé. En janvier dernier, la Cour d'appel du Québec avait ordonné un nouveau procès, annulant une peine de 3 ans d'emprisonnement qui avait été infligée à Lessard, en statuant que la poursuite avait présenté une preuve illégale en utilisant les aveux de culpabilité antérieurs des présumés complices de l'accusé.

Pour une SODEQ

SAINT-RAYMOND — La fondation d'une SODEQ (Société de développement de l'entreprise au Québec) s'avère nécessaire pour fournir l'outil indispensable au développement économique de la région de Portneuf. C'est l'opinion du maire de Donnacona, M. Louis-Marie Gaudreault, qui parlait du développement économique du comté de Portneuf et de son avenir. Se disant pessimiste pour les prochaines années, M. Gaudreault ajoute qu'il ne faut pas attendre d'être englouti par les régions de Québec et de Trois-Rivières. Si Portneuf ne se grouille pas, les dirigeants et responsables de ces deux grandes agglomérations prendront notre territoire sous leur contrôle.

La femme sur la ferme

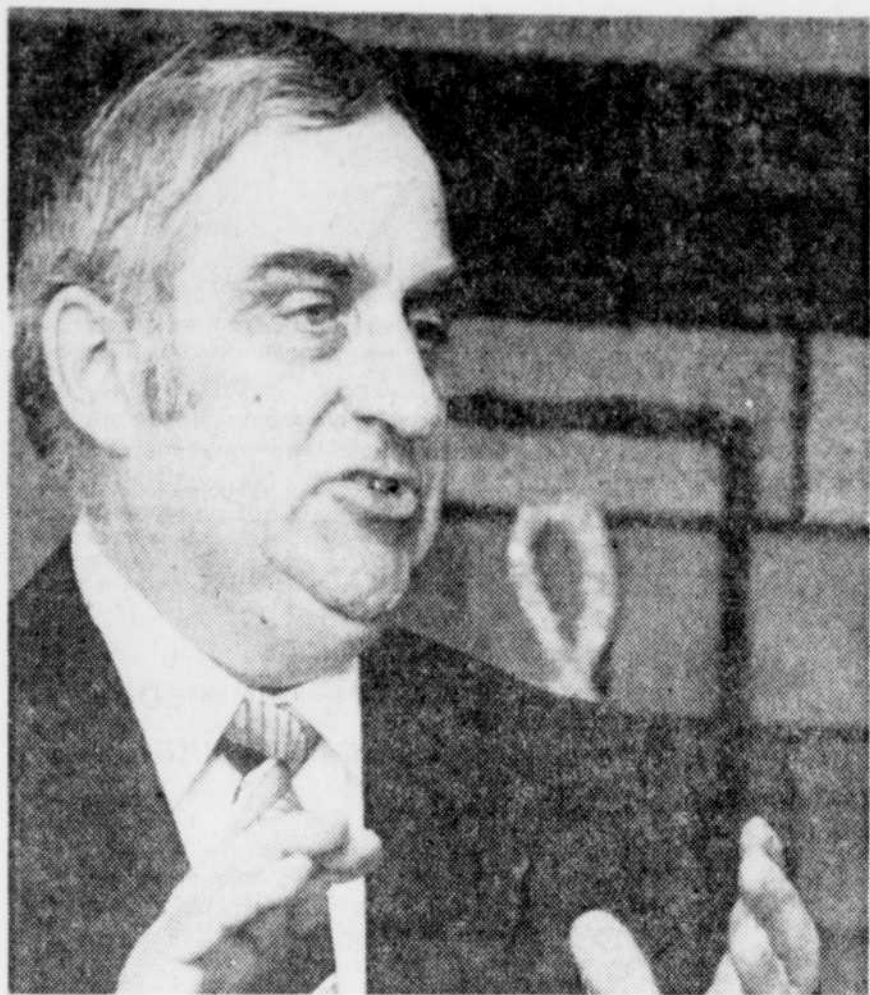
LA POCATIÈRE — Pour la première fois en 28 ans, la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud a eu hier à se prononcer sur une proposition ayant trait à la condition féminine. Les 125 congressistes ont entériné une résolution pronant différentes mesures susceptibles d'apporter une reconnaissance officielle au rôle joué par la femme comme collaboratrice de son conjoint dans l'entreprise agricole familiale. On y revendiquait que les droits de la femme collaboratrice soient reconnus au même titre que ceux de l'homme, avec les mêmes privilèges et les mêmes obligations. Y compris le domaine fiscal et le droit légal à un salaire. La résolution pilotée par Mme Pauline Ouellet, de Saint-Fabien de Montmagny, insistait sur la nécessité que les gouvernements reconnaissent les ententes intervenues entre conjoints, au niveau de la ferme familiale.



MM. André Thèberge, directeur général, Marcel Mailloux, vice-président provincial de l'UPA, Jacques Boucher, président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Stoneham

Un troisième candidat à la mairie de Vanier



M. André MORIN tente sa chance une seconde fois. Le Soleil, Jean Vallières

par Denis ANGERS

Le maire sortant Jean-Paul Nolin, les gens de son entourage, ses conseillers et ses idées mêmes sont usés. Vanier doit se donner à la place une administration nouvelle, adaptée à son temps et à ses besoins.

C'est l'opinion exprimée hier par M. André Morin, troisième candidat à la mairie de cette municipalité de 12.000 âmes, véritable enclave au cœur de la capitale. Candidat défait par l'équipe Nolin lors des élections municipales de novembre 1975, M. Morin tente en effet sa chance à nouveau, à la tête d'une équipe de six aspirants-conseillers qu'il a présentée à la population, en matinée.

M. Morin, lui-même conseiller pendant 10 ans avant sa défaite d'il y a quatre ans, se dit "définitivement insatisfait du type de gestion qu'exerce à Vanier l'administration Nolin. "Nos services locaux — loisirs, urbanisme et voirie — souffrent d'une mauvaise gestion chronique", d'affirmer le candidat Morin, un représentant en peinture qui désire limiter les dépenses inutiles, démocratiser l'hôtel de ville, fournir plus d'emplois aux travailleurs locaux.

Dans cette optique, l'équipe Morin d'àilleurs présentée à la vingtaine de citoyens venus assister à ce lancement de campagne un programme électoral

axe autour de sept thèmes, du problème de stationnement hivernal à l'aménagement d'une garderie municipale, de la création d'un poste de policier-éducateur à la construction d'un centre d'accueil pour gens âgés.

Un fardeau de \$250.000

Porte-parole de son groupe de candidats, M. Morin s'en est également pris, hier, aux organismes supramunicipaux qui, tels la CUQ et la CTCUQ, grèvent le budget de la municipalité d'un fardeau monétaire s'élevant à \$250.000, pour rien.

Selon M. Morin, la création de ces deux institutions n'a en effet rien donné à la municipalité, n'a même pas amélioré les services d'évaluation ou

de transport en commun. C'est pourquoi, s'il en avait le choix, M. Morin verrait d'un bon oeil la "disparition, dès demain matin" de la CUQ et de la CTCUQ.

Associé bien malgré lui, il y a quatre ans, à un mouvement de fusion avec la ville de Québec, le candidat Morin s'est par ailleurs bien gardé, hier, de prêter flanc à telles associations. Bien au contraire puisque, pour lui, "les énergies de la municipalité doivent être canalisées pour la préservation de toute fusion éventuelle", d'une fusion à laquelle il se dit opposé inconditionnellement.

Pour tenter d'accéder à la mairie de Vanier, M. Morin a regroupé une équipe forte de six candidats qui convoitent autant de sièges de conseillers. Il s'agit, respectivement aux

sièges 2, 3, 4, 5, 6 et 7, de MM. Marc Robitaille, Roch Ménard, Paul Plante, Gérard Tardif, Gilles Plante et Serge Renaud, tous des nouveaux-venus sur la scène politique locale.

Candidat indépendant

Outre les candidatures de MM. Jean-Paul Nolin et André Morin, le bulletin de vote à la mairie de Vanier comprendra le nom de M. Jean-Marie Racicot, lors des élections municipales du 4 novembre. Jusqu'à maintenant échevin au siège no 4, M. Racicot a en effet résolu de se porter candidat au poste de premier magistrat de la municipalité, comme indépendant.

Un autre indépendant, M. Lucien Auclair, briguera par ailleurs les suffrages au siège no 4, contre les représentants respectifs des équipes Nolin et Morin.

Rencontre peu encourageante pour les ouvriers de la Davie

par Gilles PEPIN

LAUZON — "Ce n'est pas tellement encourageant d'aller à Ottawa pour parler avec des gens du gouvernement". Voilà exactement la réaction qu'a communiquée au SOLEIL, hier, M. Clément Fleury, président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon.

"Il semble qu'on n'est pas plus avancé", nous a aussi déclaré M. Fleury, en ce lendemain d'une entrevue avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et de celui des Services et des Approvisionnements.

Le président syndical a précisé que, malgré le fait que l'entrevue avait été sollicitée avec insistance, la semaine dernière, il n'a réussi à rencontrer aucun ministre. On lui a dit qu'il y avait une réunion du Conseil des ministres, quand il a demandé pour parler à M. Roch LaSalle, lundi.

Le voyage n'aura peut-être pas été inutile, puisque le représentant syndical chez Davie a pu tout au moins transmettre l'inquiétude des travailleurs concernant le chômage qui sevit déjà assez fortement et qui s'annonce encore plus dur pour d'ici un mois ou deux. "Nous espérons avoir un peu sensibilisé ces gens du gouvernement à nos problèmes".

A la fin de novembre prochain, alors que sortira du chantier une plate-forme de forage, il y aura semble-t-il 200 à 300 mises à pied. Des congédiements, il y en a déjà pratiquement à chaque semaine et l'effectif ouvrier dépasse à peine 1.000 personnes, actuellement.

Selon le président Clément Fleury, on peut donc s'attendre à ce qu'il ne reste plus à l'ouvrage qu'environ 700 travailleurs, à la fin du mois prochain. Il y en aurait alors presque deux fois plus en chômage, si l'on considère que Davie, il n'y a que quelques années, a employé 2.700 travailleurs.

Au début de décembre, il ne restera que la construction de deux autres plates-formes de forage, si aucun contrat important est signé dans les prochaines semaines.

"Si Davie pouvait avoir la transformation du navire Preserver, cela ajouterait 300 à 400 emplois. Mais le gouvernement veut laisser attendre ce navire dans le port d'Halifax; il ne semble pas vouloir changer l'échéancier qui ne prévoit l'adjudication de ce contrat au début de décembre prochain", a dit M. Fleury.

Il y a trois ans que Davie n'a pas construit de navire. Ce chantier maritime mérite d'avoir au moins une partie des contrats actuellement prévus par le gouvernement fédéral. Par exemple, il est question d'un brise-glace de 55 millions de dollars et d'un nouveau navire pour la Garde côtière. "Mais là encore, le gouvernement ne veut pas devancer sa décision", a déploré le président syndical chez Davie.

Vote d'allégeance syndicale des profs de la CSR Chauveau

par Gilles OUELLET

Les enseignants du niveau secondaire de la régionale Chauveau devront décider demain, jeudi, s'ils veulent demeurer membres du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Chauveau-Charlesbourg (CEQ), ou rejoindre les rangs du Syndicat des enseignants de Chauveau.

Ce vote d'allégeance syndicale devrait mettre un terme à la période de maraudage qui dure depuis octobre 1978 en vue de représenter les quelque 750 enseignants de cette commission régionale.

Le président de l'assemblée fondatrice du Syndicat des enseignants de Chauveau, M. Gérard Lemay, a affirmé au SOLEIL, hier, que "ce vote ne met aucunement en cause l'affiliation à la Centrale de l'enseignement du Québec"; pour M. Lemay, "il s'agit d'une décision pour savoir qui représentera, localement, les enseignants de Chauveau".

Pour sa part, sans commenter la présence de l'autre syndicat, Mme

Ginette Dion, présidente du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Chauveau-Charlesbourg, a expliqué que la campagne a porté en faveur d'un regroupement des forces afin d'offrir de meilleurs services aux membres, et pour maintenir une affiliation à la CEQ.

Rappelons que cette affaire a débuté lors de la période légale de maraudage qui survient toujours vers la fin d'une convention collective de travail.

Un groupe d'enseignants, regroupés autour de M. Lemay, ont obtenu suffisamment d'appuis pour demander une accréditation. Au printemps, après une étude des dossiers soumis par les deux organisations, le commissaire du Travail a conclu que ni l'un ni l'autre des groupes détenaient une majorité et a donc décrété la tenue d'un vote d'allégeance.

Il semble, d'après les renseignements recueillis, que l'enjeu de ce vote soit principalement un mode de direction dans le syndicat.

Les enseignants des écoles polyvalentes de l'Ancienne-Lorette, Duberg-les Saules, Neufchâtel, Loretteville, du pavillon St-Louis, de l'école François-Xavier et du Centre de Duchesnay, pourront donc aller voter, par scrutin secret, de 8h à 10h, de 11h à 13h30, et de 16h à 20 heures, au Centre récréatif Chauveau. Ce scrutin sera sous la responsabilité de M. Richard Miller, du ministère du Travail.

S'ils obtiennent une majorité, les dirigeants du syndicat en place entendent poursuivre leur travail et représenter tous les enseignants du secteur.

S'ils gagnent jeudi, les responsables du syndicat en voie de formation attendront d'obtenir leur reconnaissance légale (accréditation), puis tiendront un congrès de fondation au cours duquel les membres décideront du contenu de la constitution et définiront le syndicat qu'ils voudront", selon M. Lemay. C'est à ce moment que surviendrait l'inevitable question de l'affiliation à la Centrale de l'enseignement du Québec ou à une autre centrale syndicale.

Fermeture d'une garderie Le Colombier demande à la ville de Sainte-Foy un délai jusqu'au 27 juin

par Vincent CLICHE

La garderie Le Colombier demande à la ville de Sainte-Foy de prolonger jusqu'au 27 juin 1980, le délai la forçant à fermer ses locaux de la rue Bon Air, dans le quartier Saint-Thomas.

On sait que cette garderie a reçu, le 9 octobre, un ultimatum du directeur du Service du greffe et du contentieux de Sainte-Foy, Me Noël Perron, l'avisant qu'elle avait 60 jours pour déménager, soit jusqu'au 8 décembre.

Le président du conseil d'administration du Colombier, M. Guy Rodrigue, avait alors déclaré aux médias que ce délai était trop court et qu'il était physiquement impossible de trouver de nouveaux locaux dans les 60 jours.

Dans sa lettre envoyée, hier, à la ville de Sainte-Foy, le conseil d'administration du Colombier reprend cet argument en précisant que la garderie cherche depuis un an et demi de nouveaux locaux qui lui permettraient de quitter la rue Bon Air, un secteur résidentiel où le zonage défend l'installation d'une garderie.

Appui des citoyens

Cette lettre adressée à la ville de Sainte-Foy est accompagnée d'une quarantaine de signatures de contribuables de la rue Bon Air donnant leur appui au Colombier dans sa demande d'une prolongation de délai jusqu'au 27 juin.

C'est donc dire que même des contribuables qui ont voté contre le maintien de la garderie, lors du

référéndum du 22 septembre dernier, trouvent que le délai de 60 jours accordé par la ville est trop court. Pourtant la ville, par l'intermédiaire de son directeur de l'information, Jacques Choquette, disait que ce délai de 60 jours avait été accordé pour "des considérations humanitaires".

Jardin des Anges

Quant à l'autre garderie de Sainte-Foy qui fait face à une menace de fermeture, le Jardin des Anges, rue Rochambault, la ville n'a encore fait parvenir aucun avis fixant un délai de relocalisation.

Cette garderie aussi est dans un secteur où les garderies sont prohibées, mais contrairement au Colombier, la ville n'a pas poussé son règlement de régularisation du zonage jusqu'au référéndum.

Zonage agricole décrété pour huit municipalités de la région

Les zones agricoles respectives de six municipalités de la grande région de Québec et de deux localités du comté de Portneuf viennent d'être décrétées permanentes par la Commission de protection du territoire agricole.

Il s'agit des municipalités de Charny, Saint-Redempteur et Saint-Romuald, sur la rive sud, et de Loretteville, Sillery ainsi que Vanier tout à côté de Québec. Les deux localités de Portneuf dont la zone verte devient définitive sont Deschambault et Grondines.

Trois municipalités de la région de

Québec ont reçu un peu plus tôt ce mois-ci leurs décrets de zones agricoles, soit Bernières, Cap-Rouge et Bois-châtel.

Bernières, avec Repentigny et Laval, avait été l'une des trois municipalités québécoises, choisie par la CPTA comme municipalité-pilote en vue de la définition des zones vertes, au début de cette année.

Globalement, 53 corporations municipales ont reçu jusqu'à présent un décret de zone agricole.

Lors du dépôt du projet de loi sur la protection du territoire agricole, le 9 novembre 1978, les 614 municipalités

comprises dans la région des basses terres du Saint-Laurent et de l'Outaouais devaient négocier avec la CPTA les limites de leur zone agricole permanente. Au 21 septembre, 528 de ces municipalités avaient reçu leur avis de négociation.

Les décrets entrent en vigueur au moment de la publication d'un avis en ce sens dans la Gazette officielle du Québec.

A la suite de l'entrée en vigueur des décrets, toute demande d'autorisation d'utilisation de la zone verte permanente à des fins autres qu'agricoles, doit être adressée à la municipalité ou directement à la CPTA

PARTICIPEZ A NOTRE CONCOURS SPECIAL "LAISSEZ-PASSER" DE LA CTCUQ

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

A GAGNER JUSQU'À 100 LAISSEZ-PASSER D'UN MOIS SUR LES AUTOBUS DE LA CTCUQ
AUCUN ACHAT NECESSAIRE UTILISEZ LE COUPON CI-DESSOUS

7 ATTRIBUTIONS DU 13 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE

7 coupons chanceux seront choisis à chacune des dates suivantes: 16-18-20-23-25-27 octobre et le 1er novembre. Les personnes gagnantes recevront chacune un laissez-passer d'un mois sur les autobus de la CTCUQ.

DOUBLEZ VOTRE PRIX
Un deuxième laissez-passer sera remis à toute personne gagnante qui aura eu la bonne idée de joindre à son coupon, une preuve d'achat datée entre le 13 et le 31 octobre 1979.

BONNE CHANCE!

DECOUPEZ CE COUPON ET VENEZ LE DEPOSER EN PERSONNE AU 2e ETAGE CHEZ LALIBERTE

LALIBERTE
MAIL ST-ROCH, QUEBEC

"Je désire reprendre l'tour d'utiliser l'autobus et j'apprécierais beaucoup être l'une des personnes chanceuses qui gagneront un laissez-passer d'un mois sur les Autobus de la CTCUQ."

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TELEPHONE _____
ENVOI POSTAL NON VALIDE

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pélissier

La culture récupérée

S'il est une catégorie de Québécois qui n'ont jamais caché leur parti pris pour l'indépendance du Québec, les artistes se classent en tête de liste. Parmi les membres fondateurs du Ralliement pour l'indépendance du Québec (RIN), en 1960, on retrouvait bon nombre d'artistes de haut calibre qui n'ont pas eu grand peine à entraîner dans leur sillage l'ensemble de la colonie artistique et à s'adonner à du préchi-prêcha, du haut de leurs tribunes publiques jusque dans le salon de six millions de Québécois.

Ce comportement qui laissait songeur, il y a vingt ans, fut quand même toléré et même encouragé par un certain public qui, d'une part, vivait à l'heure de l'"artiste engagé" outre-mer et d'une nation québécoise en voie de se donner une identité. Qu'on ait chanté, dit, joué, filmé le Parti québécois depuis 1967 agaça surtout les adversaires politiques qui avaient foi dans le fédéralisme tout en demeurant incapables de le magnifier à l'aide d'artistes vraiment prisés par le public.

Le soir du 15 novembre 1976, c'est un secret pour personne qu'une kyrielle d'artistes entouraierent le premier ministre péquiste M. René Lévesque. Depuis lors, les panégyriques ont fait place à l'habitude du pouvoir et à certaines désillusions mais ils reprennent de plus belle à l'approche du référendum sur la souveraineté-

association. Après Félix Leclerc, son disque ("Mon fils"), son petit livre bleu et quelques vibrants appels de la race — récupérés par le gouvernement — au tour d'Yvon Deschamps de sonner l'hallali à la télé, samedi. Si "les hommes politiques sont comme des vedettes de télévision", ainsi que l'affirmait Robert Charlebois à "TéléMag", hier soir, on peut imaginer qu'à l'inverse de nombreuses vedettes de télévision lorgneront du côté de la politique, d'ici juin 1980.

Cette conjoncture, anodine en apparence, appelle des abus qui ne rehausseront ni la vie artistique, ni la vie politique. Le public baignera dans la confusion des divers "messages d'intérêt public" jusqu'à l'écoeurement total. Dès le lancement de la campagne préférendaire, le cinéaste Hugues Mignault entreprend la diffusion du deuxième film ("Le Québec est au monde") d'une trilogie partisane apparemment financée par les fonds publics.

Ce long métrage dont un visionnement avait lieu pour les parlementaires, lundi, est sans conteste un film de propagande à la gloire du Parti québécois, discréditant à peu près tous ses opposants politiques. On jurerait que ce film fut réalisé à la demande expresse du parti au pouvoir en prévision d'élections générales. Sans fil conducteur, le métrage confond le documentaire avec des capsules publicitaires, quelques

anecdotes humoristiques bienveillantes pour les élus et malveillantes pour les exclus, sans oublier l'élan patriotard du dénouement, non pas au-dessus d'un nid de coucou mais du Château Frontenac.

Le cinéaste Mignault a parfaitement le droit de s'exprimer comme et quand il l'entend, là n'est pas la question. On admet moins, cependant, le laxisme inouï de l'Institut québécois du cinéma qui a financé, donc agréé, le projet avant de retirer son imprimatur. On attend donc avec impatience les justifications du troisième directeur général de l'organisme, M. Jean Fortier qui, entré en fonction le 15 octobre, n'a rien eu à voir, bien sûr, avec cette farce.

Et tandis que le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, doit montrer patte blanche dans cette affaire, aujourd'hui, son collègue des Affaires culturelles et des Communications, M. Denis Vaugeois, responsable de l'Institut en Chambre, laissait entendre, hier, que comme toute l'Institut avait mieux agi dans cette affaire que l'Office national du film (ONF), à Ottawa, qui garde dans ses archives les films dont le contenu ne lui convient pas...

Au vrai, Québec n'a pas à se justifier d'après Ottawa avec cette tarte qui est typiquement québécoise et qui semble très irrégulière en vertu des statuts et règlements de l'institut. M.

Vaugeois est nouveau aux Communications, il en a déjà plein les bras avec les Affaires culturelles mais cela ne l'excuse nullement de répondre de façon aussi légère aux questions fondées de l'Opposition sur la propagande cinématographique.

Les ministériels ont, du reste, beaucoup de difficultés à esquiver les soupçons que lui occasionnent certains ministères très équivoques quant à leur neutralité. On a beaucoup parlé du sondage gouvernemental sur la souveraineté-association et payé par le Trésor public. On évoque encore la publicité gouvernementale qui présente des thèmes étrangement similaires à ceux, partisans, du PQ. Et qui ne se souvient d'un projet de loi retiré en vitesse, en 1978, sur le contrôle de la presse québécoise?

Certes le nationalisme se vend bien et devient une denrée commerciale. Toutefois, l'actuel gouvernement en récupère tellement les moindres manifestations quotidiennes, des drapeaux aux chansons en passant par les Nordiques fleurdelisés, que la culture d'un peuple devient peu à peu une affaire partisane dont le marketing ne peut que favoriser la désaffection. Voilà qui ne profiterait ni au public, ni aux artistes, ni au Parti québécois!

Jacques DUMAIS

De la simple logique

Dans son rapport statutaire sur le scrutin du 22 mai dernier, le directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel, suggère l'abrogation pure et simple de la loi qui interdit la vente de boissons alcooliques pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin.

M. Hamel invoque à l'appui de sa recommandation des anomalies qui existent dans cette législation, ce qui sous-tend aussi le fait qu'elle est devenue dépassée par rapport aux objectifs qu'elle visait.

Ainsi souligne-t-il qu'une telle interdiction n'existe pas pour les trois jours d'ouverture des "bureaux spéciaux" de scrutin où le pourcentage des voteurs devient de plus en plus élevé.

Même cas pour les partielles où un débit de boisson doit demeurer fermé dans la circonscription où une élection a lieu tandis qu'un autre débit, situé en face, dans une autre circonscription, reste légalement ouvert comme à l'accoutumée.

Certes, lors de leur passage, de telles lois, tout comme la loi fédérale du dimanche, par exemple, répondaient-elles à des mœurs, des mentalités, des comportements que l'évolution a graduellement fait disparaître.

Et, il y a encore une couple de

décennies, une suggestion semblable à celle que formule M. Hamel eût sans doute encore provoqué quelques tollés, même à l'époque pas si lointaine des "rubber sandwiches" québécois qui, si acquis au prix demandé, octroyaient à tout consommateur la faculté de jouer au souillard selon son gré.

Par ailleurs, tout basée qu'elle put être sur une certaine forme de puritanisme qui teintait alors les conceptions morales du temps, pareille législation n'était pas plus réaliste qu'elle n'apparaît de nos jours, elle n'empêchait personne de boire un jour d'élection et créait une forme de délit superfétatoire et inutilement onéreux. Elle favorisait même, comme de nos jours, un genre de clandestinité tendancieuse aussi pire que la corruption elle-même.

Au demeurant, qui pourrait jamais avoir eu la naïveté de penser que tel genre de loi puisse protéger de quelque façon que ce soit la moralité d'un scrutin, celle des organisateurs politiques ou la "conscience" électorale.

En définitive, si la loi moderne doit s'avérer le reflet des aspirations populaires, on ne voit pas pourquoi la suggestion de M. Hamel devrait rester lettre morte. La simple logique invite à passer là le plumeau comme on le fait partout ailleurs.

Paul LACHANCE

Politique de l'énergie

Coincé entre la gourmandise de l'Alberta et la révolte appréhendée des consommateurs de l'Ontario, du Québec et des Maritimes, M. Joe Clark marche présentement sur des épines, une situation inconfortable qu'a maintes fois vécue M. Pierre Trudeau.

Dans le cas de M. Clark, cependant, le problème est d'autant plus compliqué qu'il doit tenter de faire entendre raison à deux premiers ministres conservateurs, MM. Davis de l'Ontario et Lougheed d'Alberta, à qui il doit en bonne partie sa victoire du 22 mai dernier.

Le désaccord entre les provinces productrices et les provinces consommatrices de pétrole n'est pas nouveau au pays et il risque même de s'envenimer, tant que le prix des hydrocarbures n'aura pas rejoint le prix mondial. L'ennui, c'est que les nouveaux prix du pétrole ne sont qu'un élément de la crise énergétique qui guette le Canada, si riche soit-il en pétrole, en gaz naturel et en électricité.

Au moment où la menace d'une pénurie de pétrole s'accroît, M. Clark s'engage à démanteler Pétro Canada, de plus en plus perçue comme la seule police d'assurance des Canadiens contre les abus des géants internationaux, ce qui ne rassure guère les consommateurs. En outre, les profits mirobolants des sociétés pétrolières confirment les soupçons de ceux qui se considèrent les otages impuissants des riches multinationales.

La mission de M. Clark dépasse donc largement l'obligation d'établir le prix du pétrole domestique. Il doit aussi convaincre l'opinion que le gouvernement fédéral possède tous les outils nécessaires pour éviter les pénuries artificielles, contrer les hausses de coût décrétées par les géants du pétrole à la faveur de la crise et mettre en route de nouveaux projets susceptibles de limiter le pouvoir de chantage des pays exportateurs.

Sur tous ces points, le gouvernement Clark est demeuré étrangement muet, sa seule initiative consistant jusqu'ici à miner la crédibilité de Pétro Canada, en soumettant l'entreprise à un procès inopportun, au moment précis où tant de consommateurs comptent sur elle.

Une solution rapide et efficace pour réduire la dépendance des Canadiens des forces extérieures consiste à mettre les bouchées doubles pour construire un gazoduc, qui achèverait jusque dans les Maritimes les immenses réserves de gaz inexploitées de l'Ouest, réduisant ainsi la pression sur la demande de pétrole.

Ceci implique que le gouvernement fédéral cesse de se contenter d'arbitrer les différends entre les provinces et précise enfin une politique énergétique globale, fondée sur le principe de l'autosuffisance le plus tôt possible.

Marcel PÉLISSIER



point de vue Carter est en pleine tempête

par Tom WICKER

(NYTNS) — Edward Kennedy peut bien dire et même croire qu'il n'a pas encore pris la décision ferme de présenter sa candidature à la présidence, l'an prochain, mais il est difficile de voir ce qui pourrait le faire reculer maintenant. De plus, en raison de tout ce qu'il a laissé entendre, ses partisans depuis le New Hampshire jusqu'en Floride en resterait le bec à l'eau; il ne peut donc pas retraiter maintenant derrière eux sans causer un préjudice permanent à son image et ruiner sa réputation d'homme résolu et de leader. Souvenez-vous de Nelson Rockefeller en 1968: encore sur les rangs, encore hors du rang, encore battu!

Le fiasco cubain de Jimmy Carter, dans l'intervalle, donne à penser, comme lors de la campagne de Dewey de 1948, que la victoire lui échappera de peu. Tout ce qui ne ressemblerait pas à une capitulation soviétique ferait paraître Carter comme l'homme qui aurait accepté une tête de pont soviétique dans l'hémisphère occidental; encore pire, la ratification probable des Salt-II risque d'être envoyée aux calendes grecques.

En conséquence, comme un Kennedy tombait sous les feux

des projecteurs, Carter soulignait l'ineptie de son administration et renforçait cette impression largement répandue que le président ne sait pas ce qu'il fait.

La confrontation avec Cuba, le traité Salt-II comme victime éventuelle, aurait pu être évitée, si le président et le secrétaire d'Etat, Cyrus Vance, avaient pesé leurs mots et en avaient mesuré les conséquences. La confrontation avec Kennedy aurait également pu ne pas survenir, vu que le sénateur républicain, jusqu'à la mi-été, à défier le président de son propre parti.

Un président moins isolé, plus habile politiquement, au cours des événements du printemps et de l'été, serait allé vers Kennedy et aurait fait les arrangements nécessaires pour obtenir son appui ferme; à tout le moins, cet effort aurait mis le sénateur dans une position plus difficile pour défier le président. Au lieu de tout cela, Jimmy Carter a marché tout seul, infligeant nombre de rebuffades au sénateur Ted, lançant même la menace en public de balayer Ted Kennedy...

Carter dans la tempête

Carter est toujours en pleine tempête. La Maison-Blanche

est sur les dents; le président combattra jusqu'à la toute fin, dans toutes les élections primaires et au grand congrès général, peu importe ce qui arrivera. Sans doute, tout cela se justifie, dans la mesure où il reste une possibilité que Kennedy n'entre pas dans la course, mais avec les troupes soviétiques à Cuba, Carter est acculé au pied du mur, si Kennedy est en lice et gagne la plupart des primaires.

Un président pourra-t-il réellement subir défaite après défaite dans sa propre circonscription électorale et continuer à être efficace avec le Congrès et le reste du monde? Lyndon Johnson a conclu que non en 1968 et Carter se doit de se demander si une stratégie de lutte jusqu'au bout va réellement servir le pays, même si sa cause n'est pas devenue sans espoir; sinon, pourquoi y tenir autant?

Par ailleurs, s'il devient candidat officiel, Kennedy réduit la probabilité d'un déclinement du Parti démocrate. C'est aussi à considérer de la part d'un homme qui sait qu'il est accusé d'ouvrir la voie à une victoire républicaine, l'automne prochain. Néanmoins ce n'est pas plus réaliste que l'atti-

tude intransigeante d'un Carter.

Pour un parti aux forces déclinantes, vu la politique présidentielle actuelle, il ne semble pas que ce soit très inquiétant de voir se déchirer le parti. Mais en 1980, les circonstances veulent que Carter soit le premier président élu d'un Etat sudiste depuis la Guerre civile; si le Parti démocrate le dépose et que les républicains, comme il faut s'y attendre, présentent un tandem attrayant pour le Sud, Kennedy pourrait subir de sérieuses défaites sudistes, l'an prochain, surtout si Carter met à exécution sa menace de la terre brûlée.

Le facteur chevaleresque

De plus, maints Sudistes accordent encore beaucoup de valeur à ce qui pourrait être considéré ailleurs comme un code de comportement plutôt trop chevaleresque. En conséquence, Chappaquiddick et les difficultés matrimoniales du sénateur pourraient lui susciter plus d'opposition dans le Sud que dans d'autres régions. (C'est l'impression que j'en ai et qui s'est renforcée après de nombreuses conversations durant un voyage récent en Georgie et en Caroline du Nord).

Réfléchir sur le monde de l'enfant

Trois auteurs.

L'un est français, sociologue, médecin et psychanalyste. On lui doit une nouvelle discipline, la sociopsychanalyse, qui étudie les rapports entre la société et la psychologie individuelle et collective. Son nom: Gérard Mendel.

Les deux autres sont québécois. André Frappier, professeur de théâtre au cégep du Vieux-Montréal. Et Madeleine Tremblay, sa femme.

Deux livres.¹⁰

"L'enfant, le dernier des opprimés", raconte une expérience d'école libre dans la région du Mont-Saint-Hilaire.

"Quand plus rien ne va de soi" se présente comme une synthèse de l'oeuvre de Mendel "pour un public plus large". A travers la crise de l'autorité, la déshumanisation de nos rapports avec autrui et la perte de notre pouvoir

individuel et collectif, Mendel se propose de nous aider à voir plus clair dans nos vies.

En ce 24 octobre, déclaré journée internationale de l'enfant, ces deux volumes nous proposent une réflexion sur les difficiles relations entre "l'autorité" de ce monde d'adultes et celui de l'enfant.

Pourquoi ce lien entre les auteurs et leur livre? C'est que

l'oeuvre de Mendel nous fait comprendre comment, dès le départ, l'expérience d'André Frappier et de Madeleine Tremblay était vouée à l'échec.

¹⁰ L'enfant, le dernier des opprimés, Madeleine Tremblay et André Frappier. Editions Quinze. 171 pages.

Quand plus rien ne va de soi, Gérard Mendel. Robert Laffont, collection Réponses. 259 pages.



Gérard Mendel, sociopsychanalyste.



Sébastien en compagnie de son père André Frappier.

Les deux Rod sur le même cheval



gilles lesage
à québec

MM. Rodrigue Biron et Rodrigue Tremblay font alliance pour lancer la troisième option, celle du centre, entre les deux "supercherries" du Parti québécois et du Parti libéral.

Les deux Rod, comme on les appelle familièrement au Parlement, se sont parlés à de multiples reprises depuis deux semaines. La semaine dernière, l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce a rencontré, en présence du chef de l'Union nationale, M. Mario Beaulieu, pour lequel M. Tremblay avait élaboré sa thèse d'un marché commun Québec-États-Unis, il y a près de dix ans. Pas plus tard qu'hier, le député indépendant de Gouin a même participé au caucus de l'Union nationale, après avoir été reçu, au cours du week-end, chez le député UN de Mégantic-Compton, M. Fernand Grenier.

Qu'en est-il sorti? Au moment d'écrire ces lignes, hier soir, je ne le savais pas de façon certaine, mais M. Biron a probablement levé un coin du voile au cours d'une conférence de presse convoquée en hâte pour ce matin.

Je ne sais jusqu'où ils pourront aller dans cette voie, mais il est évident que MM. Biron et Tremblay font des pieds et des mains pour sortir du carcan du oui et du non qui semble imposé par la loi 92 sur le référendum (consultation populaire).

Ce regroupement encore imprécis rejoindrait également deux autres députés indépendants qui siègent à l'Assemblée nationale, MM. William Shaw (Pointe-Claire), et Camil Samson (Rouyn-Noranda). Il pourrait même, espère-t-on, attirer quelques députés libéraux et, encore plus, des députés péquistes, mécontents de leur leader respectif.

Le Front du refus?

Ce front du refus, ou cette opposition circonstancielle (semblable à celle de 1969, dirigée par M. René Lévesque, contre le bill 63) se ferait autour d'un minimum: que la question référendaire permette un véritable choix entre trois ou quatre options: l'indépendance, la souveraineté-association, le fédéralisme à la libérale (plus ou moins assimilable au statu quo) et une véritable confédération, à l'européenne ou à la Porto Rico.

Cette dernière option est celle de MM. Biron et Tremblay. C'est aussi celle de M. Samson. Ce pourrait également être celle de M. Fabien Roy, chef du Parti créditiste du Canada, d'un certain nombre d'autres députés fédéraux, et de personnalités en vue, un peu partout au Québec.

Dans l'esprit de ses promoteurs, cette alliance tactique peut regrouper aussi bien des indépendantistes qui estiment que l'étapisme de MM. Lévesque et Claude Morin trahit leur option (ce serait le cas, par exemple, des députés péquistes Louis O'Neill et Jérôme Proulx) que des nationalistes de droite qui rejettent la fêrue de "l'ayatollah" Ryan, comme certains appellent le chef libéral.

Pour l'heure, il y a beaucoup de "wishful thinking" dans tout ce branle-bas, animé par M. Tremblay, qui mise énormément sur l'impatience des uns et le mécontentement des autres.

Dans ses tractations de toutes sortes, l'ex-ministre a un atout de taille: les sondages révèlent que la majorité des Québécois se retrouverait mal dans les deux grandes options de MM. Lévesque et Ryan et veut une autre chose, qu'ils définissent mal. M. Tremblay sait également que, seul, il ne peut rien faire.

Tremblay chef de l'UN?

Un cavalier sans monture ne va pas loin. M. Jérôme Choquette en a fait l'amère expérience en 1975-76. Or voici une monture toute prête pour un chef en mal de parti: celle de l'Union nationale.

Au sein même de l'UN, il y a des militants et des députés qui sont gênés d'être enfermés dans l'option du non. Ils voudraient attendre et voir la question, ils recherchent plus ou moins confusément une autre option que celle de M. Ryan, dont ils ne veulent pas, fût-ce en peinture. M. Tremblay pourrait être leur homme.

Dans un premier temps, M. Biron annonce que ses députés seront libres de voter selon leur conscience, lors du débat sur la question référendaire. Dans un second, M. Tremblay s'insère dans cette porte entrebaillée. Dans un troisième — mais cela reste à voir — M. Tremblay s'impose jusqu'à ce que M. Biron lui cède sa place. Il ne saurait y avoir deux cavaliers sur la même roulotte.

Scénario futuriste que tout cela? Peut-être bien.

Chose certaine, toutefois, les choses se remettent à bouger alors même qu'on les croyait enfermées dans le oui et le non obligatoires, au moins jusqu'au référendum. L'on se remet à relire le texte de la loi 92 et à l'interpréter. Il est rigide, certes, mais il n'interdit nullement que les députés se regroupent autour de plus de deux options.

C'est le pari que MM. Biron et Tremblay veulent relever au cours des prochaines semaines, deux mois à peine. Il est tard, fort tard, mais la politique est faite de sauts et de revirements.

Des enfants trop aimés



anne-marie voisard

"Je vois plus souvent des gens malades d'avoir été trop aimés, plutôt que pas assez."

Ce sont des mal aimés, explique Gérard Mendel. Des individus qui ont été écrasés et qui n'arrivent pas aujourd'hui à se détacher d'un amour trop possessif.

Il y a de quoi s'inquiéter quand, plus loin, l'auteur constate que "nous vivons à une époque où les parents n'ont peut-être jamais autant aimé leurs enfants". Cet amour n'arrive pas d'ailleurs à masquer l'inquiétude des adultes qui hésitent sur les valeurs à transmettre aux enfants parce qu'ils ne savent plus très bien, eux-mêmes, ce qui gouverne leur propre vie.

Heureusement, Mendel trouve moyen de ne rien ajouter à l'angoisse déjà grande de ceux qui s'interrogent. Pour lui, le problème ne vient pas de l'individu, mais de la société. Et c'est pourquoi les solutions seront, non pas individuelles, mais collectives?

Le drame humain

Mais d'abord où est le problème? On mange à notre faim; plus même. On est

bien vêtu, bien logé. Les enfants vont à l'école longtemps. Il y a le chômage, c'est vrai; mais ça n'empêche pas de vivre. Il y a cependant des grèves et des lock out qui dérangent. La violence, pas seulement sur les chantiers, mais dans les bureaux et même à l'école. Quand on ne se bat pas à coup de poings, c'est avec des mots. L'automobile avec ses morts et ses blessés qu'on n'arrive plus à compter.

Et la solitude. Les gens s'ennuient. Quand l'isolement et la tension deviennent insupportables, il y a l'alcool et les drogues. Certains préfèrent les librium ou les valium. D'autres font des dépressions. Il y en a, plus vulnérables, qui se réfugient dans la psychose.

"Le problème de notre époque, c'est celui du pouvoir", affirme Gérard Mendel. Ou plutôt, du manque de pouvoir. Nous sommes tous plus ou moins opprimés. Les pauvres sont opprimés par les riches, les travailleurs par les patrons, les femmes par les hommes, les enfants par les adultes. A la limite, nous sommes tous victimes d'oppression parce que le pouvoir nous échappe. Et c'est cette prise de conscience que veut susciter Mendel.

Dieu et l'autorité

Tout a commencé avec la crise de l'autorité. Une autre forme de pouvoir qui tend à disparaître. Le contact entre l'enfant et ses parents est de plus en plus difficile à établir. Le jeune ne s'identifie plus à son père comme c'était le cas dans la société patriarcale. Souvent les rôles sont inversés et c'est le fils qui veut en

montrer au père. Comme l'histoire de ce jeune paysan qui, plutôt que d'apprendre de son père comment on cultive un champ, entreprend plutôt de lui expliquer pourquoi il n'a jamais su diriger une exploitation.

Autrefois, le père était considéré comme celui qui détenait l'autorité de Dieu. Mais, Dieu, aujourd'hui, on en parle de moins en moins. Même chose pour la religion, qui apportait une réponse à notre solitude. Sans la religion qui exprimait notre lien à autrui, mort et vivant, il ne reste plus que des individus, seuls.

L'école libre

Pour Gérard Mendel, il ne saurait être question de revenir en arrière, ce qui d'ailleurs est impossible. Ce qu'il faut, dit-il, c'est essayer d'ouvrir la voie à une autre manière de vivre en société. Qu'est-ce qui pourrait bien remplacer l'autorité à mesure qu'elle se retire? Voilà la question.

L'école libre du mont Saint-Hilaire est une tentative de solution, "passionnante, mais non viable", constate M. Mendel. L'erreur de départ, c'est qu'on a cherché une solution individuelle à un problème collectif qui est l'oppression des enfants.

M. Mendel dit qu'il faut se méfier de toutes ces écoles parallèles ou coopératives qui sont une manière pour les parents de rester plus près de leurs enfants et de maintenir ainsi un lien de dépendance psychologique. Finalement, c'est à l'école

publique que l'enfant est le plus libre...ou moins opprimé.

L'école de tout le monde

Et s'il existe une solution quelque part au problème du pouvoir, c'est à l'école de tout le monde qu'on va la trouver. M. Mendel ne croit pas qu'on puisse compter sur la famille pour libérer l'enfant de l'oppression des adultes. Ce serait retomber dans le piège de l'individualisme. Une partie de la vie de l'enfant se passe à l'école. C'est là qu'il faudrait intervenir ou plutôt, éviter de trop intervenir pour laisser le temps à l'enfant de poursuivre ses propres interrogations. "On a tendance à donner des réponses toutes faites", constate M. Mendel pour qui le premier objectif de l'éducation doit être de "réapproprier notre monde quotidien et ses objets".

La vie réelle

Concrètement, cela veut dire que l'enfant devrait apprendre comment est fait le vêtement qu'il porte, d'où lui viennent les aliments qu'il mange, de quoi est fabriqué le pupitre sur lequel il travaille ou le cahier dans lequel il trace ses premières lettres.

Une telle liberté de mouvement à l'école suppose bien sûr des enseignants qui détiennent un certain pouvoir. Il faudrait des programmes moins rigides qui laissent place aussi à l'initiative des jeunes. Perspective qui a tendance à inquiéter ceux qui président aux destinées de l'école. Quant on détient le pouvoir, c'est bien connu, on n'aime pas être obligé de le partager.

Des enfants lâchés "lousses"

Comment vas-tu réagir si ton enfant de six ans te dit: "Aujourd'hui, j'ai assez grand. C'est moi, qui fais mon lunch, tout seul!"

Peut-être qu'après un premier mouvement de recul (tu sais bien que t'es pas capable), tu finiras par te laisser gagner. Et pourquoi pas? Six ans, c'est l'âge pour apprendre. Et si on ne laisse pas prendre des initiatives à l'enfant, on risque plus tard d'être obligé de lui pousser dans le dos.

Te voilà du coup rassuré sur tes qualités de parents qui savent, eux, prendre le temps d'écouter leurs enfants et répondre à leurs besoins de s'affirmer. Mais que feras-tu quand le même petit, dans un ton bien ordinaire, te dira: "He, t'oublieras pas de mettre mon paquet de cigarettes dans ma boîte à lunch!"

Trop, c'est trop. Il y a des limites que les parents n'arrivent pas à franchir...

même ceux qui se croient les plus libres ou les plus ouverts.

Une école à part

Cet exemple du paquet de cigarettes (une histoire vraie) illustre bien l'expérience qu'ont vécue, pendant quatre ans, Madeleine Tremblay et André Frappier avec leur "maison des enfants". Parce que leurs deux fils, Christian et Sébastien "s'ennuyaient à mourir" à l'école, ils ont décidé de leur faire une école pour eux. Une école libre, bâtie sur le modèle de l'école des enfants de Sommerhill, en Angleterre. Pas d'enseignants, mais des animateurs. Et, surtout, rien d'imposé. Ce ne sont pas les adultes qui allaient diriger l'école, même sous la forme déguisée de celui qui suggère des activités ou qui veut aider. Les enfants devaient apprendre à organiser leur vie, eux-mêmes. Et s'ils n'avaient pas envie de faire du français et des mathématiques, on devait respecter leur choix.

En tout, une vingtaine d'enfants "lâchés lousses", au pied du Mont-Saint-Hilaire. On pensait que les chers petits apprécieraient cette liberté nouvelle. Mais non. Ils au-

raient voulu qu'on leur dise quoi faire. Et comme, les animateurs refusaient d'intervenir (c'était la consigne), les enfants n'avaient rien de mieux à faire que de se chamailler.

"Pendant que les enfants faisaient les quatre cents coups, les adultes buvaient du café", raconte André Frappier qui ne cache pas combien cette période fut difficile pour tout le monde. On vivait dans l'insécurité. Certains parents s'inquiétaient plus que d'autres. Dans cette atmosphère de tensions et de conflits, on s'est rendu compte que l'expérience ne pouvait plus durer. Au début de 1977, les enfants sont donc retournés à l'école ordinaire.

Et maintenant

Sébastien devient nostalgique quand il parle de l'école de ses parents. "C'était pas une école. On faisait ce qu'on voulait. C'était le fun". Cela ne l'empêche pas, maintenant qu'il est en sixième année à l'école publique, d'être un premier de classe.

Christian, l'aîné, digère moins facilement l'idée qu'ont eue ses parents de lui

faire une école à part des autres. Quand on a quinze ans, ce n'est pas le genre de choses qu'on aime se faire rappeler par les amis.

Aujourd'hui tout rentre tranquillement dans l'ombre, y compris la femme d'André qui était pourtant très engagée dans le projet de l'école. Coauteur de "L'enfant, le dernier des opprimés", Madeleine Tremblay n'était pas avec son mari pour parler de la "maison des enfants". Son silence tient à sa propre situation de femme opprimée. C'est elle qui fait le lien entre sa vie et celle des enfants. "Ils (des enfants) sont sous le joug des adultes, comme moi des hommes". "Me battre pour eux (les enfants), c'est aussi me battre pour moi".

Malgré certaines contradictions entre les objectifs et la vie quotidienne (mais qui peut y échapper), malgré la part d'utopie inhérente au projet de l'école libre, le livre de Madeleine Tremblay et d'André Frappier demeure bouleversant par certains de ses aspects. Il force les adultes à remettre en question leur comportement avec les enfants. Il les amène à réaliser jusqu'à quel point les enfants sont privés de pouvoir.

la page des lecteurs

Pour l'enfant, la vie ne doit pas être un cauchemar

M. Serge Beaudoin.

J'aimerais faire les commentaires qui suivent au sujet de votre lettre sur les formes de violence. Vous vous réjouissez de l'attitude de Mme Payette et du ministre Bédard face à la violence faite à la femme et aux enfants. Vous admettez volontiers qu'ils s'attendent enfin à ce problème trop longtemps ignoré. Sur ce point, je partage votre opinion. Mais lorsque vous vous portez défenseur de la "vie" en vous opposant systématiquement à l'avortement, alors là, je ne suis plus du tout d'accord avec vous.

Le viol est le crime le plus ignoble. Vous le dites vous-mêmes. N'est-il pas justement la forme de violence la plus suprême faite à la femme? Que dire et que faire d'une grossesse conséquente à un geste aussi répugnant? Je ne connais pas une seule femme qui voudrait d'un enfant conçu en pareille circonstance. L'avortement n'est-il pas justement une solution dans une situation aussi atroce?

Vous me direz sans doute qu'il existe des moyens de contraception. Oui, mais savez-vous seulement qu'il n'y a aucun de ces moyens qui soit "sûr" à 100 pour 100? Même en faisant usage d'un moyen contraceptif, la nature faisant parfois mal les choses, il arrive malgré cela qu'une grossesse survienne! A votre avis, que faire? Laisser faire peut-être? Quand la société phalocrate cessera-t-elle enfin d'exiger des femmes la sainteté et la perfection? Vous vous insurgez avec raison contre la violence. Selon vous, la violence ne prend-elle pas forme dès le moment où on oblige une femme à enfanter alors qu'elle le refuse pour toutes sortes de raisons et de circonstances trop pénibles?

Quant à moi, il me semble que c'est de faire violence à un enfant que de le faire naître dans un monde où il n'est pas désiré. Que savez-vous des misères physiques et psychologiques que provoque une grossesse indésirée?

Vous invoquez la "qualité de la vie" pour vous prononcer contre l'avortement. Chacun a droit à son opinion. Cependant, ce qui me hérisse dans vos propos, c'est le parallèle tout à fait inapproprié que vous faites, comme bien d'autres d'ailleurs, avec l'attitude des nazis autrefois pour parler de l'avortement. Trop, c'est trop.

Avez-vous déjà été confronté aux problèmes d'enfants maltraités, de parents abusifs, des mères célibataires ou d'une famille vivant dans l'indigence, dans votre entourage immédiat? Si non, je comprends votre facilité à vous prononcer "contre" l'avortement. A mes yeux, la qualité de la vie est une raison suffisamment importante pour remettre en question la venue d'un enfant au monde, dans ces conditions.

Quotidiennement, les journaux font étalage de violence faite aux

enfants en passant de l'inceste au viol, et cela va même jusqu'au meurtre. Ces enfants n'ont pas demandé à vivre dans des conditions aussi pénibles. Ce n'est sûrement pas un cadeau que l'on fait à un enfant en lui donnant la vie, sachant qu'elle risque d'être une série de cauchemars.

Chaque année, les institutions spécialisées pour la protection de la jeunesse ne suffisent pas à répondre aux demandes de placement d'enfants vivant dans des situations intolérables, tant du point de vue physique que psychologique, et cela dans leurs propres familles. Alors, ne venez pas me parler de la "qualité de la vie".

Ouvrez-vous les yeux! Soyez assez honnête pour admettre que ces réalités existent et qu'elles ne font pas l'exception mais presque la règle. Vous semblez ignorer qu'un enfant, ça ne pousse pas comme un champignon. Pour s'épanouir au mieux de ses possibilités, un petit enfant a besoin d'un tant soit peu de confort moral et physique. Si ses parents ne peuvent répondre à ses besoins vitaux, qui croyez-vous pourra le faire?

Voilà les commentaires dont j'avais à vous faire part afin de vous rapprocher davantage des réalités de la vie.

Francine Bussièr,
femme,
étudiante,
travailleuse, Sainte-Foy

Plus on en a, moins on en donne

Mlle France Leblanc.

Pour avoir une telle vision du problème des réfugiés politiques, il faut vraiment que vous ne soyez pas du nombre des démunis de notre société. Il est facile pour un individu vivant dans sa petite quiétude bourgeoise de critiquer son gouvernement lorsque celui-ci s'emploie à poser un geste humanitaire, en s'attachant à des considérations moins égoïstes que son intérêt national, ainsi qu'au petit confort douillet de sa collectivité. On voit bien que mademoiselle Leblanc n'a pas idée, mais alors pas du tout, de ce que cela peut représenter que d'être un réfugié politique; ce que c'est que d'abandonner son pays parce qu'on s'y sent bafoué, prisonnier, qu'on y est maltraité physiquement ou moralement, parce que le régime politique en place est contrôlé par des individus fanatiques, despotiques, ou même paranoïaques dans bien des cas; ce que c'est finalement que d'être un des réfugiés vietnamiens quittant leur pays sur un des fameux "boat people", sans certitude de ce que sera le lendemain (pour votre information personnelle, mademoiselle Leblanc, sachez que la très sérieuse revue américaine "Foreign Policy" a publié comme statistique que sur deux bateaux tentant d'atteindre une côte, un "boat people" coulait à pic dans la mer de Chine, de sorte qu'on peut fixer approximativement à un quart de million le

nombre de victimes de la mer dans cette tragédie.

Il serait peut-être temps pour les gens du même acabit que mademoiselle Leblanc, de réfléchir quelque peu, pour ne pas dire de méditer longuement, sur quelques notions caractérisant supposément la nature humaine, à savoir l'amour de ses semblables (indépendamment de la race ou de l'ethnie naturellement) et la charité désintéressée. Si je me fie à la lettre de mademoiselle Leblanc, ils auront sûrement de la difficulté à s'y retrouver, mais s'ils arrivent à prendre conscience de la nature de leur égoïsme et de leur individualisme, je suis sûr qu'ils seront les premiers à aider les réfugiés qui sont dans leur région.

Pour les réfugiés qui auraient lu l'intervention de mademoiselle France Leblanc, publiée dans LE SOLEIL du mercredi 17 octobre, ne prenez surtout pas ces basses considérations comme étant la représentation de l'opinion publique québécoise sur ce problème. Considérez-vous au contraire comme étant les bienvenus chez nous, car la majorité des Québécois ont assez de fierté et d'amour pour vous tendre la main, pour vous sortir de votre mauvaise situation.

Serge Leclerc
Orsainville.



Des immigrants qui ont besoin d'un pays

Mlle France Leblanc.

C'est bien regrettable de vous dire que votre lettre du 17 octobre se révèle être l'oeuvre d'une personne xénophobe et qu'elle n'est que partiellement vraie.

Il ne s'agit pas d'accueillir des immigrants parce que nous avons besoin d'eux mais parce qu'ils ont besoin d'un pays. C'est d'abord une question d'humanité. Ceux que vous critiquez parce qu'ils paraissent des réfugiés sont probablement beaucoup plus impliqués dans l'aide de vos "frères québécois" que les éternels nationalistes-sermonneur(s) de votre sorte.

planétaire et à mon avis nos dirigeants en sont conscients (enfin!). De plus, ils se rendent compte que les immigrants ne viennent pas au Québec ou au Canada y augmenter le nombre des chômeurs mais s'emparer des emplois dédaignés par nous, les Québécois de naissance.

Vous n'êtes pas la seule à avoir des opinions "nationales" comme cela (hélas!), mais votre lettre mentionne que vous vous posez des questions. Tant mieux! Vous découvrez que malgré la pauvreté de plusieurs de nos frères, l'effort de ceux qui accueillent des réfugiés contribue aussi à soulager la misère.

Pierre Croteau
Sainte-Foy.

Situation choquante en matière d'assurance

M. le Surintendant des Assurances Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

La présente est pour porter à votre attention une situation qui me semble fort injuste et qui doit sûrement se produire très fréquemment.

Dernièrement, en sortant de mon véhicule-automobile, j'ai eu la désagréable surprise de constater qu'un autre véhicule avait très récemment endommagé de façon mineure la partie avant de l'aile gauche de mon automobile, et ceci bien sûr en ne me laissant pas sa "carte d'affaires".

J'ai donc communiqué avec ma compagnie d'assurances pour lui signaler le fait. On m'y informe que dans le cas de dommages mineurs, c'est-à-dire moins de \$250 (soit ma franchise à payer en cas de collision), lesdits dommages sont à ma charge bien que je ne sois aucunement responsable de ceux-ci.

Vous comprendrez, Monsieur le surintendant, que cette situation est plutôt choquante. Ceci particulièrement en considération de la nouvelle "Convention d'indemnisation directe pour le règlement des sinis-

tres automobiles" où chaque compagnie d'assurances indemnise ses assurés, eu égard à la responsabilité de ceux-ci. Si cette responsabilité n'est pas considérée, à qui sert l'identification des propriétaires impliqués. Chaque propriétaire réclamera sûrement de sa compagnie d'assurances l'indemnisation de ses dommages.

Le cas des "hit and run" est très mal protégé en vertu de la législation actuelle. On présume alors que

le propriétaire qui a subi un dommage en est le responsable. Je crois que "justice" devrait être rendue et que ce genre de dommage devrait aussi être considéré plutôt comme du vandalisme, qu'il soit volontaire ou involontaire.

En espérant que vous donnerez suite à cet appel de saine équité envers tous,

Pierre Baril
Beauport.

Souvenons-nous du passé

Les Québécois lors d'un référendum auront bientôt à faire un choix important. Deux idéologies, deux forces politiques s'affrontent: pour ou contre la souveraineté-association. Les uns pensent que le Canada nous appartient et que les Canadiens français sont capables de s'épanouir pleinement; les autres considèrent que c'est au Québec que l'avenir est le plus prometteur. Les deux camps démontrent une grande confiance en notre avenir, mais ils divergent d'opinion sur le territoire de nos aspirations.

Les fédéralistes québécois, dont plusieurs jusqu'à récemment dirigeaient le gouvernement canadien, déclarent que le pays actuel est le résultat d'une entente d'égal à égal entre deux peuples fondateurs. Malgré les problèmes, les disputes, on a réussi à bâtir une union valable. Les souverainistes considèrent que le Canada s'est développé par et pour la majorité anglophone. Le rêve canadien s'est évanoui depuis longtemps.

Est-ce qu'il existe, à part la propagande des deux camps, un moyen de se renseigner pour voter de la façon la plus profitable pour nous et pour nos enfants? Il y a nos souvenirs, notre mémoire, notre histoire.

Souvenons-nous des gouvernements à Québec devant vendre, souvent pour presque rien, nos richesses naturelles parce qu'il fallait boucler le budget, parce qu'une partie de notre butin était et est géré par un lointain comptable.

Moi je m'en souviens.
Jean Boucher
Cap-Rouge

Le problème de la pauvreté est

Ne pas nuire aux réfugiés

Mme Leblanc.

Vous vous demandez comment on peut fermer les yeux sur la pauvreté. Cela m'étonne car vous même le faites.

La seule chose que j'admire dans votre attitude, est votre sang froid. A côté de votre réfrigérateur gonflé de nourriture, vous condamnez des gens à mourir de faim, cela prend un courage et un sang froid que peu de nous possèdent, du moins je l'espère.

Si personne n'appuie vos "faibles propos" (ils le sont) ce n'est pas que vous vivez dans un pays où il n'y a pas de chômage ni de pauvreté. C'est simplement que les gens savent faire la différence entre misère et pauvreté relative, en laissant de côté l'esprit de clocher mesquin qui vous caractérise.

J'aimerais bien savoir quel genre d'action vous avez entreprise pour combattre la pauvreté de vos "frères québécois". Si vous avez entrepris quelque chose, bravo! et continuez, mais ne nuisez donc pas

à ceux qui ont une conception plus large que vous de la pauvreté. Sinon, je trouve indécent que vous critiquez les "bonnes gens" qui paraissent des réfugiés. Cessez donc de leur nuire par des critiques aussi peu réfléchies et insipides.

Jean Bélanger
Ste-Foy

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

Au Québec, on sait ce qu'on veut.

DU NOUVEAU À MONTRÉAL

ATLIFIC INNS INC. est heureux d'annoncer l'ouverture de son nouvel hôtel à Montréal - Holiday Inn RICHELIEU - pour mieux vous servir.

Quel que soit le motif, voyage d'affaires ou d'agrément, le nouveau Holiday Inn Richelieu saura satisfaire vos besoins.

- 330 chambres spacieuses
 - Salles de réunions et de banquets
 - Stationnement intérieur gratuit
 - Accès direct au Métro
 - Face au terminus autobus "Voyageur"
 - Piscine intérieure
- Lors de votre prochaine visite à Montréal, venez passer un séjour agréable au nouveau Holiday Inn Richelieu, 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Qué. Tél. 842-8581
- POUR RÉSERVATIONS GRATUITES AU QUÉBEC (COMPOSEZ SANS FRAIS) 1-800-268-8980



Holiday Inn
L'hôtel qui plaît le plus au monde.

DR F. BELLEMARE

OPHTHALMOLOGISTE
SPÉCIALISTE EN VERRE
DE CONTACT

350, boul. Charest est, Québec
529-9411

RIEN N'EST PLUS FACILE QUE DE FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT HYPOTHÉCAIRE CHEZ LE PERMANENT.

- Laissez-nous le soin de financer votre maison.
- Taux concurrentiel
 - Approbation rapide
 - Pour plus de renseignements, téléphonez au:

681-6349

le Permanent

Toujours là pour vous aider à arriver.

à tous nos abonnés au

CÂBLE

CAPTEZ RADIO-QUÉBEC SANS FIL À RETORDRE

Vous pouvez capter aisément les émissions de Radio-Québec sur votre téléviseur. Voici la marche à suivre:

- 1 Accordez-vous en premier lieu que Radio-Québec diffuse une émission.
- 2 Vous pouvez obtenir, pour une meilleure réception, une antenne circulaire rattachée aux bornes UHF, à l'arrière de votre téléviseur. Ceci est à votre choix.
- 3 Sélectionnez la position "UHF habituellement située entre les positions 13 et 2" sur votre sélecteur de canal.
- 4 Avec votre bouton UHF (canaux 14 à 84), sélectionnez la position 15 (canal 15).

VOUS CAPTEZ AINSI RADIO-QUÉBEC

Depuis le 16 septembre dernier, les frais d'abonnement au câble sont suspendus.

CABLEVISION NATIONALE LTÉE DIVISION DE QUÉBEC

faits divers

Le recours collectif contre Télécâble entendu le 31

par J.-Claude RIVARD

Le juge Gaston Desjardins, de la cour supérieure, entendra, le 31 octobre, le recours collectif exercé au nom de quelque 74.000 abonnés de Télécâble Inc., par M. P.-E. Plouffe, de Sainte-Foy.

Telle est la conséquence du défaut de comparaître et de plaider dans les délais légaux de la part de la compagnie. La nouvelle a été confirmée par l'avocat Bernard Charron, procureur des abonnés de Télécâble.

Par le recours collectif assumé autour de la personne de l'ex-journaliste Paul-Emile Plouffe, de Sainte-Foy, on réclame substantiellement un remboursement avec intérêts ou une réduction de tarif proportionnelle aux interruptions de service survenues chez Télécâble Inc. les 10, 11, 12 et 13 janvier, ainsi que pour les problèmes de retransmission subis pendant la semaine du 15 janvier 1979.

Soit dit en passant, Me Charron a révélé qu'il travaille toujours à la constitution d'un nouveau groupe susceptible d'exercer un recours collectif analogue contre Hydro-Québec. Ce recours réclamera un remboursement

ou une réduction générale du taux d'électricité pour tous les citoyens qui, à un moment ou l'autre, ont dû payer illégalement des intérêts sur leurs comptes d'électricité mensuels. La loi de la protection du consommateur exige que l'on inscrive le taux d'intérêt annuel sur tout état de compte alors que seul le taux mensuel figure sur les envois d'Hydro-Québec.

En ce qui concerne le dossier Télécâble, Me Charron a révélé que le recours collectif est surtout financé par la subvention de \$1.500 obtenue du fonds d'aide au recours collectif. La subvention étant renouvelable, il n'en a coûté que \$8 à quatre personnes (\$2 à chacun) pour faire démarrer l'affaire et la mener au présent terme.

Les frais les plus lourds ont été relatifs à la publication d'avis publics dans les journaux. Personne, cependant, n'a répondu à ces avis, en prévenant le protonotaire de la cour supérieure de son intention de ne pas participer au recours collectif, a-t-on révélé hier au palais de justice.

En d'autres mots, tous les abonnés de Télécâble Inc. font automatiquement partie du groupe représenté par M. Plouffe.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve
Paul-Emile PLOUFFE

Procès de Paradis: meurtre prémédité dira la Couronne

par Marcel COLLARD

Le ministère public entend démontrer que Yvon Paradis, 31 ans, a réfléchi, pensé et prémédité le meurtre de son fils Guy, âgé de six ans, assassiné le 3 février 1979, à Joly.

La preuve au procès instruit contre l'accusé devait commencer hier matin, au palais de justice de Québec, mais aussitôt après l'exposé très bref de Me Marc-André Boulianne, procureur du ministère public, le juge René

Letarte, de la cour supérieure, chambre criminelle, a libéré les six femmes et les six hommes choisis lundi pour constituer le jury, jusqu'à ce matin.

Au cours de la journée, le juge Letarte a expliqué aux jurés qu'il devait entendre un argument de droit en leur absence.

Malgré la grève des sténographes syndiqués, le procès a pu être entamé grâce au concours de celui qui assume la fonction habituelle au poste de

cadre. Hier, les jurés se sont enquis s'ils pouvaient disposer de la retranscription quotidienne des notes sténographiques. Le juge a promis de vérifier si cela était possible, compte tenu du fait que la retranscription doit contenir seulement les éléments de preuve apportés en présence des jurés.

Le prévenu est représenté par Me Guy Roy, du bureau de l'aide juridique, qui assume la défense avec la collaboration de Me François Fortier.

La place d'honneur

Une berçante traditionnelle à dossier et siège cannés.

\$220.00

LA GALERIE DU MEUBLE

1299, boul. Charest ouest, Québec Tél.: 681-0171

AUX VRAIES AUBAINES

<p>PURE SPRING boisson gazeuse bouteille de 750 ml 6 pour</p> <p>1.39</p> <p>bouteille consignée ECONOMISEZ .33</p>	<p>JUS DE TOMATES de fantaisie "Libby's" boîte de conserve de 48 oz</p> <p>.69</p> <p>ECONOMISEZ .17</p>
<p>BIFTECK DE RONDE tranche entière</p> <p>1.98</p> <p>LA LIVRE ECONOMISEZ 1.00 LA LIVRE</p>	<p>POMMES DE TERRE emballage de 50 livres Produit du Québec Canada no 1</p> <p>1.69</p> <p>CHACUN ECONOMISEZ .90</p>
<p>CHIPS "DULAC" réguliers ou "Frito Lay" ondulés sac de 200 g</p> <p>.79</p> <p>ECONOMISEZ .20</p>	<p>MOUCHOIRS blancs ou couleurs assorties "Kleenex" emballage de 100</p> <p>.35</p> <p>ECONOMISEZ .16</p>
<p>BIFTECK OU ROTI POINTE DE SURLONGE Coupe de Boeuf Canada "A"</p> <p>2.58</p> <p>LA LIVRE</p>	<p>LAITUE POMMEE Grosceur 24 Produit de Californie Canada no 1</p> <p>.48</p> <p>CHACUNE</p>
<p>MELANGE A GATEAU "Campagne" 4 saveurs "Duncan Hines" emballage de 520 g</p> <p>.79</p>	<p>BISCUITS Venus de "Viau" Emballage de 350 g</p> <p>.99</p>
<p>ROTI CROUPE DESOSSEE Coupe de Boeuf Canada "A"</p> <p>1.98</p> <p>LA LIVRE</p>	<p>POMMES CORTLAND Emballage de 5 livres Produit du Québec Canada no 1</p> <p>1.29</p> <p>CHACUNE</p>
<p>SOUPE "HABITANT" Poulet & nouilles, poulet & riz, tomate vermicelle. Boîte de conserve de 14 oz</p> <p>.33</p>	<p>ANTIGEL Pour pare-brise "Orléans" Contenant de 4 litres</p> <p>1.09</p>

325, SOUMANDE — VILLE VANIER
NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES
PAS DE VENTE AUX MARCHANDS
VALIDE JUSQU'AU 27 OCTOBRE 1979

Jato



1.20 LA LIVRE
D'ECONOMIE

POINTE DE SURLONGE DE VEAU
Entièrement désossée, surgelée

La livre **2.78**

24 D'ECONOMIE

FRITES
Régulières, surgelées "Valley Farm"
Sac de 2 livres

.25

16 D'ECONOMIE

KETCHUP
Aux tomates "Jato"
Bouteille de 20 oz

.69

EPAULE DE JAMBON
De Provigo
La livre **.93**

ROULES AUX OEUFS
EGG ROLLS
Boîte de 12, de Asia
Chacune **1.68**

POULET FRIT
De Schneider
Boîte de 2 livres
3.38

PIZZA GARNIE
2 x 8 pouces de Zoom
Chacune **1.88**

CRETONS FRAIS
10 oz de Quatre-Etoiles
Chacun **1.48**

SPAGHETTI
Spaghettini ou macaroni coupé "Gattuso"
Emballage de 1 kg **.99**

MARGARINE
Molle "Blue Bonnet"
Contenant de 2 livres **1.57**

HUILE
Végétale "Crisco"
Contenant de 3 livres **4.99**

MAÏS
Crémeux de fantaisie "Del Monte"
Boîte de conserve de 10 oz **.37**

POIS VERTS
Nos 1 et 2 de fantaisie "Le Sieur"
Boîte de conserve de 14 oz **.55**

CONFITURE
De fraises ou framboises, pure "Laura Secord"
Bocal de 24 oz **1.99**

LA BOULANGERIE
La belle époque
Produites dans nos magasins chaque jour

DANOISES
- A la cannelle - A l'érable - Aux fraises - Aux bleuets - Au citron - Pattes d'ours
Frais de notre boulangerie **6 POUR 1.19**

BRIOCHES TARTES AU SUCRE
9 pouces
Frais de notre boulangerie **1.49**

PRODUITS JATO

CHIPS
Régulières "Jato"
Sac de 225 g **.77**

GATEAUX
Aux fruits frais "Jato"
(4 lb: 4.99) Emballage de 2 livres **2.59**

MAÏS
En grains de choix "Jato"
Boîte de conserve de 12 oz **.39**

TABLETTES "CROQUE NATURE"
A saveurs assorties
Boîte de 200 g **1.17**

MIEL
Liquide "Doyon"
Bocal de 16 oz **1.29**

LE GOURMIEL
Saveurs assorties de "Delisle"
Contenant de 175 g **.49**

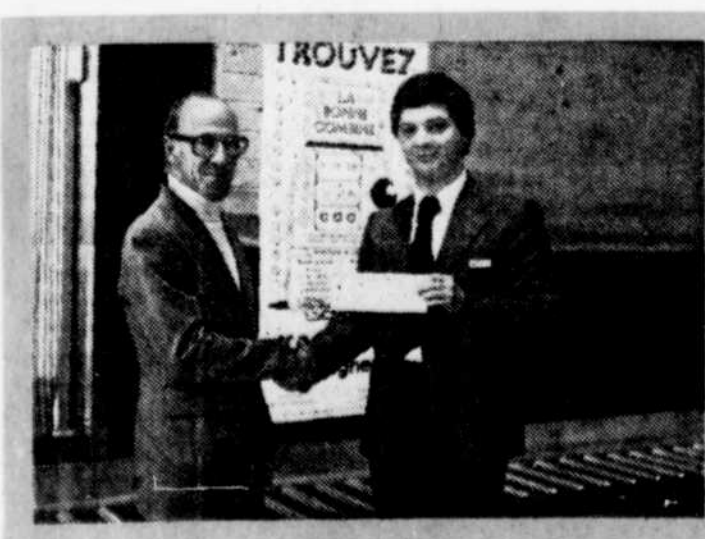
SAUCE
BBQ ou hot chicken "St-Hubert"
Enveloppe de 1 1/2 oz **.39**

BISCUITS
Bonne Aubaine de "McCormick's"
Emballage de 600 g **1.65**

BISCUITS
Wagon Wheels de "Weston"
Emballage de 12 oz **.99**

CHOCOLATS "ROWNTREE"
Assortis, Aero, Coffee Crisp, Smarties
Emballage de 16 tablettes "junior" **1.89**

ARACHIDES
Sur écales "Krispy Kernels"
Emballage de 1 kg **2.49**



DANS LE CADRE DU CONCOURS "LA BONNE COMBINE" FELICITATIONS A M. Roger Morency 626, De Brabant Ste-Foy

CHERCHEZ LA BO


Plus de **\$180,000**

AUCUN ACHAT REQUIS

Vous avez toutes les chances

DES BAS PRIX EN ABONDANCE

12 D'ÉCONOMIE



V-8
Jus de légumes
Boîte de conserve de 19 oz

.35

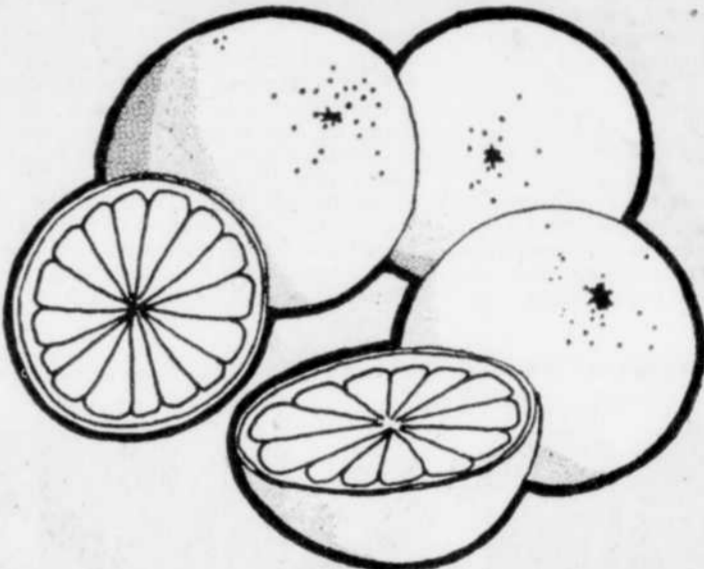
20 D'ÉCONOMIE



EAU
de Javel concentrée "Lavo"
Contenant de 128 oz

.79

12 D'ÉCONOMIE



PAMPLEMOUSSES BLANCS
Produit de Floride
Grosneur 48

8 POUR 1.19

COCA COLA
Boisson gazeuse
Carton de 4,5 litres **2.29**

GATEAUX
Mokas assortis "Vaillancourt"
Boîte familiale **1.09**

RAGOUT
De boulettes et patates rondes "Cordon Bleu"
Boîte de conserve de 15 oz **.99**

JUS D'ORANGE
De Floride, surgelé "Provigo"
Boîte de 12,5 oz **.87**

NETTOYANT
Liquide "M. Net"
Contenant de 48 oz **1.99**

ESSUIE-TOUIT
Couleurs assorties ou à motifs "Scott"
Emballage de 2 rouleaux **1.17**

PÂTE
De foie "Cordon Bleu"
Boîte de conserve de 7 oz **.67**

LAIT
En poudre "Crino"
Boîte de 1,5 kg **4.75**

CORNICHONS
Sucrés "Habitant"
Bocal de 15 oz **1.59**

CIRE
Liquide pour planchers "Clair"
Contenant de 27 oz **2.49**

OIGNONS
Marinés, sucrés "Habitant"
Bocal de 15 oz **1.45**

PAPIER
Cellophane "Saran Wrap"
Rouleau de 12 pouces x 100 pieds **1.09**

SAUCE SOYA
"V H"
Bouteille de 250 ml **.59**

DETERSIF
Pour laveuse automatique "All"
Boîte de 8,4 kg **11.49**

TOMATES ROUGES
Produits de Californie
Grosneur 6 x 6, Canada no 1
La livre **.69**

POIVRONS VERTS DOUX
Produits des Etats-Unis
La livre **.53**

POIRES ANJOU
Produits des Etats-Unis
Canada de fantaisie, grosneur 135
La livre **.49**

LAITUE CHINOISE
Produit du Québec
Grosneur 12
Chacune **.39**

AVOCATS
Grosneur 12
Produits de Californie
Chacun **.89**

PRODUITS SANS NOM

surgelés

CHOCOLAT
Instantané "Sans nom"
Boîte de 2 livres **1.89**

TARTES SURGEELES
Au yogourt, fraises "Mrs. Smith"
Emballage de 17 oz **1.17**

CAFÉ
Mouture régulière "Sans nom"
Sac de 1 livre **2.92**

FRAISES
Tranchées, surgelées "York"
Emballage de 15 oz **.99**

JUS
De raisin surgelé "Welch"
Boîte de 12 oz **.97**

BONNE COMBINE
DOO en prix
ances de gagner!
DEMANDEZ VOTRE BILLET A LA CAISSE

Jato 
NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES
PAS DE VENTE AUX MARCHANDS
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 27 OCTOBRE 1979

faits divers et justice

Tunnel du CP: est bien pris qui croyait prendre

par Guy DUBE

Le service des enquêtes du Canadien Pacifique étudie présentement la possibilité de poursuivre LE SOLEIL et deux de ses représentants qui ont traversé, la semaine dernière, à bord d'un véhicule 4 X 4, le tunnel ferroviaire reliant le centre industriel Saint-Malo et le boulevard Champlain, à Québec.

À la demande des autorités du CP, l'enquêteur Roger Pleau est en effet venu aux bureaux du SOLEIL, hier, interroger et prendre différentes données sur le journaliste Guy Dubé (qui conduisait le véhicule) et le photographe Gilles Lafond (passager). M. Pleau a raconté que nous avons transgressé l'article 359 (2) de la loi sur les chemins de fer et que nous sommes passibles d'une amende d'au plus \$100. L'enquêteur a même laissé au SOLEIL des photocopies de quelques-uns des articles de cette loi.

Mais...

Or, en lisant ces articles de loi, nous nous sommes aperçus que le CP ne respectait pas lui aussi cette loi, plus précisément l'article 358 (1), qui oblige cette compagnie ferroviaire à enlever les mauvaises herbes sur l'emplacement de la voie ferrée.

Carnet de notes et appareils photographiques en mains, les deux représentants du SOLEIL se sont donc rendus aux approches du tunnel en question pour constater que les rails se perdent dans les mauvaises herbes à certains endroits. Il y pousse même des "arbustes" d'environ un mètre de hauteur, des chardons, etc.

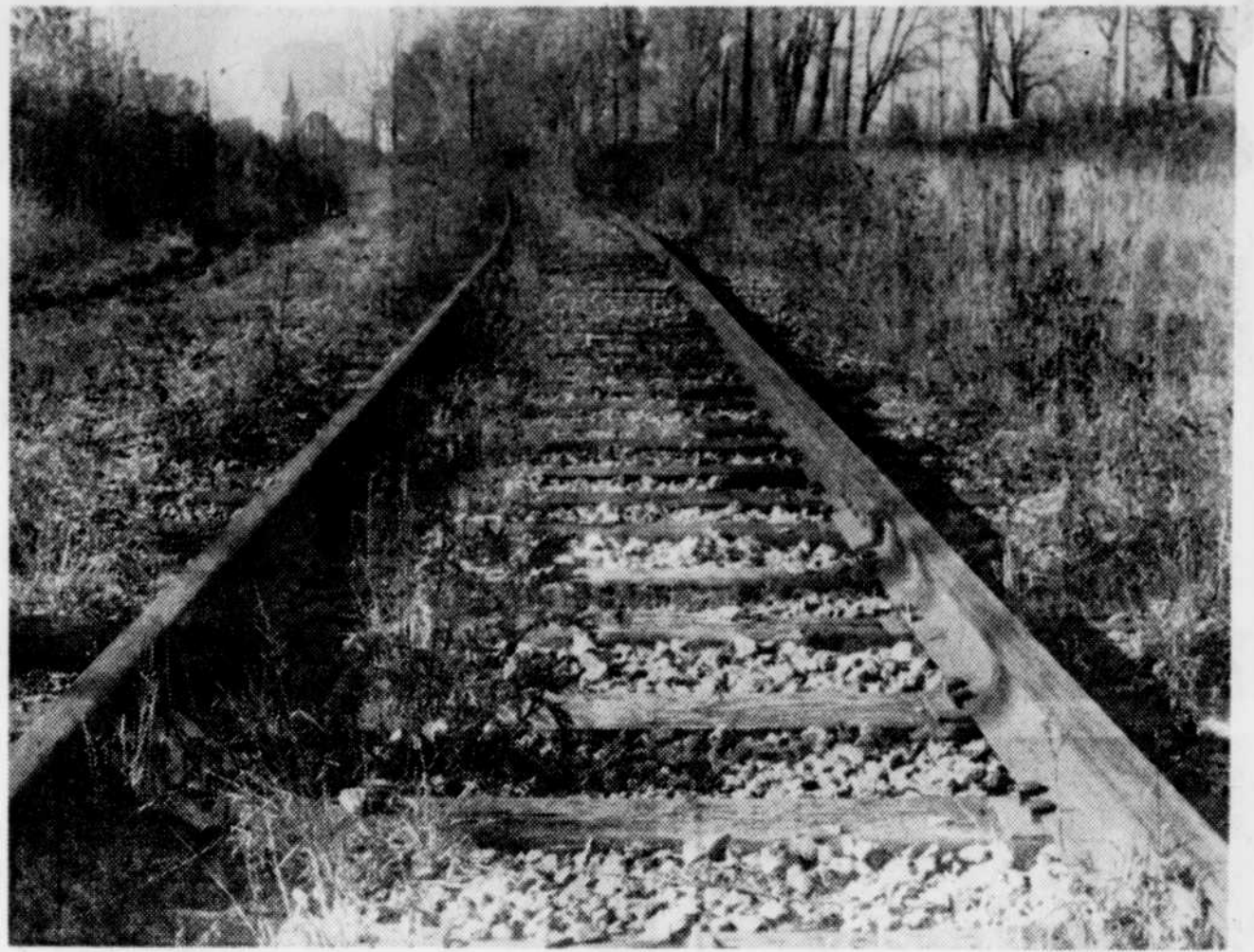
L'article 358 (1) dit textuellement: "Toute compagnie de chemin de fer qui omet ou néglige de faire couper, arracher et détruire, chaque année, avant leur montée en graine, les chardons et toutes plantes nuisibles qui croissent sur l'emplacement du chemin de fer ou sur les terrains de la compagnie contigus à la voie, ou qui omet ou néglige de faire ce que la loi ordonne à cet égard, encourt une amende de deux dollars chaque jour où persiste la contravention."

LE SOLEIL a demandé à un botaniste à quelle période de l'année se produit cette "montée en graine". Réponse du directeur de la station de recherches d'Agriculture Canada (boulevard Hochelaga, à Sainte-Foy), M. Sylvio Bourget: "fin juin-début juillet". L'enlèvement des mauvaises herbes ayant dû se faire il y a environ quatre mois, l'amende pourrait facilement se situer autour de \$240 aujourd'hui!

L'article paru dans LE SOLEIL de vendredi dernier, le 19 octobre, visait à démontrer que le tunnel est suffisamment large pour les camions, advenant le cas où ce tunnel, propriété du CP depuis 50 ans, était cédé au gouvernement provincial qui le transformerait en "voie expresse" pour camions. Le maire de Sillery, M. Charles-H. Blais, a fait une demande en ce sens au ministre québécois des Transports, M. Denis De Belleval, la semaine dernière également.

Cette demande avait pour but de décongestionner le trafic lourd à Québec et à Sillery en le dirigeant éventuellement dans le tunnel de 1,8 kilomètre de longueur, qui traverse en droite ligne la partie haute de la ville de Québec.

De son côté, l'enquêteur Roger Pleau a indiqué, hier, que son service veut éviter que d'autres personnes s'aventurent dans le tunnel, soit à pied (\$20 d'amende), soit en véhicule (\$100 d'amende), et que les gens sachent que quiconque circule sur une voie ferrée, à l'exception des endroits prévus pour la traverser (comme un passage à niveau), transgresse la loi et peut être poursuivi. M. Pleau a ajouté qu'un autre camion s'était aventuré dans le tunnel, hier avant-midi, et que le service de sécurité doit maintenant effectuer une surveillance.



La loi sur les chemins de fer interdit à quiconque de s'aventurer ou de circuler, à pied ou à bord d'un véhicule, sur une voie ferrée. Mais cette même loi ordonne aux compagnies de chemin de fer d'enlever les mauvaises herbes sur l'emplacement de la voie, sous peine d'amende. Cette photographie a été prise hier sur la voie ferrée du CP, aux approches du tunnel (côté nord) qui passe sous la partie haute de la ville de Québec.

GRANDE VENTE

sur tous les tissus

EN MAGASIN

20%

de rabais

UN DEFILE DE MODE SERA PRÉSENTÉ
AU MAGASIN DE VILLE VANIER LE 31 OCT. ET LE 1^{er} NOV.
DE MÊME QU'AU MAGASIN DE SAINTE-FOY LES 2 ET 3 NOV.

UNE COLLABORATION DE VELOURS MARTIN ET BOUCLAIR

LES TISSUS DE L'ESTRADE ET LES ACCESSOIRES DE COUTURE
NE SONT PAS RÉDUITS

365, SOUMANDE
VILLE VANIER
(près de Fleur de Lys)
681-0644



La maison du tissu

Bouclair

ou l'on trouve le plus
grand choix de tissus de
qualité...au plus bas prix!

2975, boul. Laurier
SAINTE-FOY
(à la sortie des
deux ponts)
653-6780

2e journée de perturbation des tribunaux

par M. COLLARD
et J.-C. RIVARD

Pour la deuxième journée consécutive, le palais de justice de Québec, comme d'ailleurs presque tous les palais de justice de la province, a été la cible des grèves sélectives du Syndicat des fonctionnaires provinciaux avec le débrayage des caissiers et des sténographes syndiqués.

En cour des sessions de la paix, la majorité des causes ont été remises à plus tard. À la salle des comparutions, le juge Anatole Coriveau a quand même pu accueillir les plaidoyers de plusieurs prévenus.

Au niveau de la cour supérieure, chambre criminelle, où se déroule un procès pour meurtre devant un jury, un employé cadre du bureau des sténographes a pu prendre le relève seul au cours de la journée. Habituellement, pour la retranscription quotidienne des notes sténographiques, trois personnes sont assignées à cette tâche.

Au niveau des cours civiles, c'est-à-dire en cour supérieure et en cour provinciale, on a réussi à entendre un certain nombre de causes, grâce aux services de sténographes professionnels, non-membres de la fonction publique.

C'est également grâce à eux que l'on a pu poursuivre des interrogatoires hors cours. Un nouveau phénomène a toutefois été noté, devant la possibilité que l'esca-

lade des moyens de pression n'entraîne bientôt le retrait des commissaires à la prestation de serment, on a commencé à effectuer les interrogatoires au préalable ainsi que les interrogatoires après défense, dans les locaux mêmes des bureaux d'avocats.

Faute de sténographes officiels, les activités ont été pratiquement paralysées chez les coroners, les commissaires aux incendies et au tribunal de la jeunesse.

Bien que des mesures d'urgence aient été prises pour éviter que certains citoyens ne puissent perdre des droits, d'aucuns ont commencé à subir les effets négatifs des moyens de pression. C'est par exemple le cas pour les personnes emprisonnées qui désirent obtenir une libération sous cautionnement.

Par ailleurs, l'incertitude qui règne actuellement quant à ce qui se produira au cours des prochains jours, commence à compliquer la vie des avocats obligés de faire venir des témoins d'endroits souvent éloignés, sans trop savoir si leurs causes pourront être entendues.

Des ennuis également sérieux commencent à être éprouvés par les acheteurs de propriétés, tout autant que les personnes qui doivent passer contrat devant notaires, depuis que les moyens de pression des fonctionnaires provinciaux ont substantiellement paralysé les bureaux d'enregistrement.

Prise d'otages de Beauport: Gagné cité à son procès

par Marcel COLLARD

de \$1,228,367, le 27 août dernier.

Germain Gagné a été envoyé à son procès, devant la cour supérieure, à Québec, sous six chefs d'accusation relativement à la séquestration et l'enlèvement de plusieurs employés de la Banque Provinciale de Beauport, ainsi que le vol d'une somme

À l'issue de l'enquête préliminaire, le juge Gilles Carle, de la cour des sessions de la paix, au palais de justice de Québec, a déterminé qu'il y avait matière au procès.

Sears

AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre cahier publicitaire "CA C'EST UNE AUBAINE SEARS" en vigueur du 23 au 27 octobre '79, à la page 26, R/6 l'ensemble de ski Jean-Claude Killy # 35 326 pour enfants n'est pas disponible pour des raisons hors de notre contrôle.

Simpsons-Sears Limitée

Caughnawaga: la Sûreté du Québec cherche à amadouer les Mohawks

MONTREAL (PC) — Dans un télégramme envoyé hier, le coordonnateur du district de Montréal à la Sûreté du Québec, M. Raymond Bellemare, réclame d'urgence une rencontre avec le chef de la réserve de Caughnawaga, M. Andrew Delisle, "afin de faire le bilan de la situation, de clarifier certains faits confus, d'éclaircir certaines déclarations et, en définitive, de prendre les mesures communes" afin d'éviter la violence.

Rappelant le mandat qui lui a été confié par le commandant du district de la SQ, M. Bellemare souligne les appréhensions de la Sûreté du Québec "face aux renseignements alarmants qui nous parviennent au sujet d'éléments marginaux et radicaux qui voudraient perturber la paix dans laquelle nous nous sommes entendus jusqu'à ce jour".

M. Bellemare ajoute que la Sûreté du Québec a toujours, dans le passé, manifesté de l'intérêt pour les membres de la réserve de Caughnawaga.

"Cette attitude que nous avons, demeure inchangée quant à nous. Nous ne voulons pas que les sentiments qui animent nos relations s'en trouvent affectés".

Le porte-parole de la Sûreté du Québec se plaint de n'avoir jamais

reçu de réponses aux demandes antérieures de rencontre avec le chef Delisle.

De son côté, le chef Delisle a nié avoir reçu ce télégramme, ajoutant que, régulièrement, la police lance des rumeurs voulant que des "éléments radicaux" sèment le trouble afin de distraire l'opinion publique.

M. Delisle a ajouté que le chef des agents de paix de la réserve, M. Paul Deer, continuera d'assurer les relations avec la Sûreté du Québec.

En ce qui le concerne, il va poursuivre son travail avec le ministre provincial de la Justice afin d'améliorer le service de sécurité de la réserve.

Sang-froid

Même si les indiens Mohawks de la réserve de Caughnawaga ne sont toujours pas remis de leurs émotions, à la suite de l'incident qui s'est soldé par la mort d'un membre de la tribu, atteint par une balle tirée par un agent de la Sûreté provinciale du Québec, un des chefs de la tribu déclare que les membres de la réserve veulent "garder leur sang-froid et laisser la Justice suivre son cours".

Entre-temps, le chef Richard Whi-

te s'est entretenu avec des avocats pour savoir quelles actions pourraient être prises au cas où l'enquête du coroner ne recommanderait pas que des poursuites soient prises contre les agents de la SQ impliqués dans la fusillade.

David Cross, 28 ans, a été tué de trois balles de revolver samedi dernier, à l'issue d'une poursuite impliquant un auto-patrouille de la SQ et la voiture de la victime. Les policiers avaient pris en chasse la voiture de Cross parce qu'il faisait de l'excès de vitesse.

Les deux policiers sont toujours de service.

Par ailleurs, trois femmes de la réserve de Caughnawaga ont été impliquées dans un incident violent, hier matin, qui a débuté à Châteauguay et qui s'est terminé à la réserve.

Selon la police de Châteauguay, trois Indiennes de la réserve ont pris un taxi, puis se sont attaquées au chauffeur, lui infligeant de graves blessures à un oeil et lui fracturant le nez.

Ayant abandonné le chauffeur en bordure d'une route, l'une des femmes s'est mise au volant de la voiture et l'a

conduite dans la réserve, où elles y ont mis le feu.

Les trois Indiennes ont par la suite été arrêtées par la police de Montréal. Pour M. Richard White, il s'agit de trois écorchées, dont les gestes n'ont aucun lien avec l'affaire Cross.

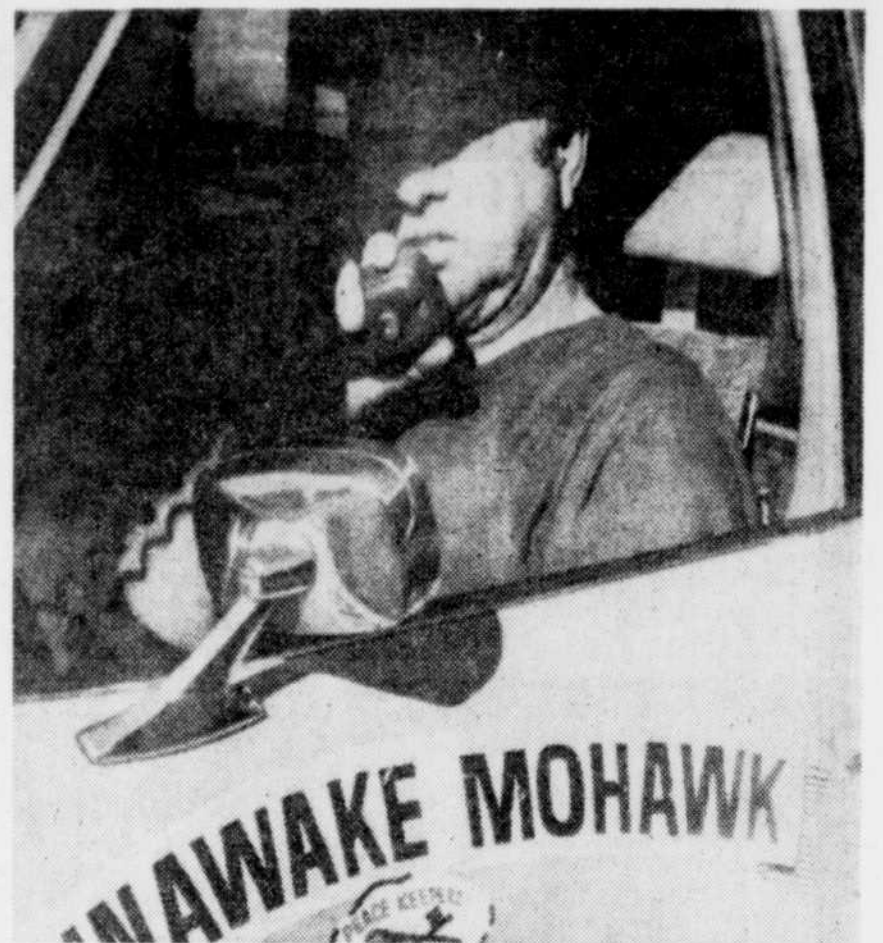
Rapport de Bédard

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, fera rapport aujourd'hui à l'Assemblée nationale, des faits qui ont entouré le décès de M. David Cross.

Hier, les députés Roland Dussault (PQ-Châteauguay), Louis O'Neill (PQ-Chauveau) et Harry Blank (Lib-Saint-Louis) ont demandé au premier ministre, M. René Lévesque, que la lumière soit faite dans cette affaire.

M. Lévesque a indiqué que le ministre Bédard fera rapport aujourd'hui, en Chambre, à son retour d'une conférence fédérale-provinciale tenue à Halifax. M. Lévesque a également confirmé que Me Cyrille Delage avait été nommé coroner pour enquêter dans le dossier.

Le premier ministre a reconnu que les rapports sur les événements demeuraient jusqu'à maintenant "très confus".



Le chef des agents de la paix, John Deer, se tient en contact avec les autres Mohawks qui, sous ses ordres, maintiennent la paix à Caughnawaga. Les "Peace Keepers" travaillent habituellement en collaboration avec la Sûreté du Québec, mais, depuis samedi, les relations sont un peu moins bonnes.

Coussinet du soutien-gorge de Chantal Dupont trouvé à l'endroit du meurtre

MONTREAL (PC) — Au procès de Normand Guérin et Gilles Pimparé, accusés du meurtre de Chantal Dupont, 15 ans, et Maurice Marcell, 14 ans, deux adolescents étrangers et jetés du haut du pont Jacques-Cartier, le 3 juillet, l'agent Robert Ménard, de la Sûreté du Québec, a révélé que le matin du 13 juillet dernier, il s'était rendu sur une passerelle sous le pont Jacques-Cartier, où il avait tout d'abord trouvé un coussinet noir provenant d'un soutien-gorge, puis qu'en rasant le plancher, il avait réussi à récupérer un cheveu.

Par la suite, un biologiste à l'emploi de l'Institut médico-légal du Québec, M. François Julien, devait dire qu'il avait procédé à des analyses microscopiques et macroscopiques tant sur le coussinet que sur le cheveu trouvé.

Dans le premier cas, il a trouvé une similitude entre celui-ci et un coussinet qui était demeuré dans un soutien-gorge, trouvé sur le corps de Chantal Dupont, repêché dans le Saint-Laurent.

Quant au cheveu, le spécialiste a dit y trouver une similitude avec cinq autres prélevés sur la victime, tant dans la pigmentation et la forme que dans la couleur.

Précédemment, la mère de la victime, Mme Jeannine Dupont, avait identifié le soutien-gorge comme étant sien, mentionnant qu'elle l'avait prêtée à sa fille, le 3 juillet dernier.

Lieux du délit

Par ailleurs, au cours de son témoignage, un autre

agent de la SQ, M. Kenneth McAubrey, a dit s'être rendu, le 13 juillet, avec les deux accusés sur le pont Jacques-Cartier, à l'endroit précis où ils avaient commis le délit dont ils sont accusés.

Pimparé a ensuite montré une petite butte sur l'île Sainte-Hélène qui, selon ses aveux, servait de point d'observation pour épier les gens sortant de la Ronde.

C'est ainsi qu'ils pouvaient procéder à certaines éliminations avant de commettre un vol.

Tous ces faits devaient être également répétés par l'agent Louis de Francesco, de la Sûreté du Québec, qui, pour sa part, s'était rendu aux mêmes endroits, à peu près au même moment, en compagnie de l'autre accusé, Guérin.

NOTRE VENTE SE CONTINUE

GREGG LE CENTRE DE L'ARMOIRE Gregg

UNE GAMME COMPLETE D'ARMOIRES DE CUISINE OFFERTE AVEC **30% DE RABAIS**

PRIX SPECIAUX SUR...

Armoires de cuisine, vanités, comptoirs prémoulés, hottes de cuisine, comptoirs de marbre.

VENTE ET INSTALLATION — ESTIMATION GRATUITE

Heures d'ouverture: Lundi à mercredi 9h à 19h30, Jeudi, vendredi 9h à 21h, Samedi 9h à midi

658-6924 2645, rue Watt, Parc Colbert, Saint-Foy

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

<p>ROSBIF de SURLONGE Dossés complet Special lb 2.79</p> <p>FOIE DE JEUNE BOEUF (Congelé tranché) lb .75</p> <p>FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER) Congelé complet 6 lb et plus lb 3.39</p> <p>CRETONS MAISON Apprêtés selon la tradition Contenant de 2 lb 3.69</p>	<p>CUISSES DE POULET Congelées 8 lbs de 10 lb lb .85</p> <p>EPAULE DE LARD FUMEE lb .99</p> <p>SAUCISSE MAISON BOEUF ET LARD lb 1.39</p> <p>DELICIEUX BOUDIN MAISON lb .89</p>
---	--

LUNDI au JEUDI de 8:30 à 5:30 VEN de 8:30 à 9:00 SAM de 8:30 à 17:00 h

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291

345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

BDM NOUS AVONS DES IDÉES

MEUBLES DE DEMAIN ... AUJOURD'HUI!

- LAVABLE
- REVERSIBLE
- INDESTRUCTIBLE

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

SECTIONNEL TRANSFORMABLE

CENTRE \$91 COIN \$103⁵⁰ TABLE \$79⁵⁰

COMPOSEZ VOS PROPRES ENSEMBLES

JEUX DE COUSSINS FORMANT DES MEUBLES. NOMBRE DE MORCEAUX ILLIMITE.

SPECIAL 229⁹⁵

ENSEMBLES 5 MORCEAUX
4 CHAISES, 1 TABLE
VELOURS COTELE
VELOURS IMPRIME MODERNE, NYLON POLYPROPYLENE

SECTIONNELS, CAUSEUSES, APPUIE-BRAS, CHAISES T.V., ETC. DISPONIBLES DANS CE GENRE DE MEUBLES

CENTRE DU REMBOURREUR 3 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

<p>QUÉBEC 2090, boulevard Ste-Anne (angle Canadienne) 663-2961</p>	<p>LÉVIS 55, rue Delisle (fermé le lundi) 833-7612</p>	<p>STE-FOY Place Laurier 651-5800</p>
--	--	---

QUÉBEC SEULEMENT: VISITEZ VÔTRE DÉPARTEMENT D'APPAREILS ELECTROMENAGERS

À GAGNER 1100 batteries de cuisine



Du 15 octobre au 8 décembre 1979, les 275 Provibec de la Province donneront à leurs clients la chance de gagner l'une des 1100 batteries de cuisine MAYFAIR (Wear-ever aluminium) de couleur amande, d'une valeur de \$72.75

Les tirages auront lieu les 27 octobre, les 10 et 24 novembre ainsi que le 8 décembre 1979. À chaque tirage, 275 personnes se partageront les prix. Qui sait! vous serez peut-être l'une d'entre elles. Chaque achat à l'un ou l'autre des Provibec vous donne droit à une chance de gagner.

Participez souvent.
BONNE CUISINE!

**Du 15 octobre au
8 décembre
1979**

**LA GRANDE
CHAUDRONNÉE**
provibec

56 adresses...

**CONCOURS
"panier
gagnant"**

provigain
provibec
provipop
provi-soir

CHEZ

GRÂCE À NOUVELLES ILLUSTRÉES
VOTRE MARCHÉ VOUS EST
REMBOURSÉ jusqu'à concurrence
de \$100. DANS LES ILLUSTRÉES

**POUR MIEUX PROFITER
DE NOS SPÉCIAUX,
SURVEILLEZ NOTRE
CIRCULAIRE INSÉRÉE
DANS CE JOURNAL.**

QUÉBEC:

ALIMENTATION O. BLOUIN
1287, 1ère Avenue
Québec 525-4735

ALIMENTATION J.A. BROCHU
230, rue Durocher
Québec 529-6255

**ALIMENTATION
DES 4 CANTONS INC.**
795, boul. du Lac
Notre-Dame-des-Laurentides
(Plaza Léo T. Julien) 849-3674

ALIMENTATION S. POMERLEAU
626, des Oblats
Québec 525-4573
525-4574

HONORÉ LAFOND
81, boul. Lapierre
St-Emile, Québec 842-3959

OMER GARNEAU & FILS ENR.
163, rue St-Michel
Beauport 661-6383

MARCHÉ EYMARD
859, rue Myrand
Ste-Foy, Québec 681-4138

MARCHÉ ST-PASCAL
1496, de la Canardière
Québec 529-8158

RAYMOND MERCIER
4825, 1ère Avenue
Québec 623-1519

G.A. RATTÉ
202, rue Taschereau
Québec 529-2197

ALIMENTATION ROUSSEAU ENR.
2915, Père Lelièvre
Les Saules, Québec 871-7807

**ALIMENTATION
VIC MICHAUD LTÉE**
612, 1ère Avenue
Stoneham, Québec 848-2637

OSCAR FALARDEAU
203, L'Ornière
Neufchâtel 842-1908

MARCHÉ DU FAUBOURG
312, rue Racine
Loretteville, Québec 842-8478

**LÉVIS-LOTBINIÈRE:
ALIMENTATION COUTURE**
A345, St-Joseph est
Lauzon 837-5869

VICTOR LEMIEUX
43, rue Guénette
Lévis 837-9361

ALIMENTATION GUAY ENR.
102, Route de l'église
St-Romuald, Lévis 839-9479

SUPER MARCHÉ LEMELIN INC.
309, rue du Sault
St-Romuald, Cté Lévis 839-8815

DAVID ROULEAU LTÉE
824, Commerciale
St-David, Cté Lévis 837-9379

CENTRE MATIC
1199, rue des Érables
St-Lambert, Cté Lévis 889-9723

SALUSTE JACQUES & FILS INC.
206, Avenue de la Gare
Montmagny 248-0444

YVON BEAUDET ENR.
334, rue Principale
Lotbinière 796-2013

**ALIMENTATION
JEAN-LOUIS BÉLANGER**
327, du Fleuve
Beaumont 837-0316

MARCHÉ STE-AGATHE
199, rue St-Georges
Ste-Agathe
Cté Lotbinière 599-2525

ALIMENTATION ROSAIRE BLAIS
St-Patrice de Beauvillage
Cté Lotbinière 596-2353

MARCHÉ GILLES SÉVIGNY
490, rue St-Augustin
Breakyville, Cté Lévis 832-4424

**DORCHESTER:
ALIMENTATION
JEAN-PAUL LÉTOURNEAU**
St-Zacharie
Cté Dorchester 593-2461

MARCHÉ GAGNON ENR.
278, 2ième Avenue
Lac-Échemin
Cté Dorchester 625-3622

MARCHÉ ROLAND ROUSSEAU
11, boul. Bégin, St-Anselme
Cté Dorchester 885-4430

ALIMENTATION TURCOTTE
Frampton
Cté Dorchester 479-2825

**CTÉ BEAUCE:
ALIMENTATION PROVIBEC**
2550, rue St-Jean
St-Prosper
Cté Beauce sud 594-8922

**ALIMENTATION
NORMAND PAQUET**
St-Martin
Cté Beauce 382-5544

GASTON PAQUET
16055, boul. Lacroix
St-Georges, Cté Beauce 228-6647

MARCHÉ GUY GAGNÉ
613, 2ième Avenue, Beauceville est
Cté Beauce 774-9635

MARCHÉ CENTRAL INC.
Rue Principale
St-Côme, Cté Beauce 685-3411

MARCHÉ CHEZ PIERRE ENR.
192, Avenue Cartier
La Guadeloupe
Cté Beauce sud 459-6355

CLAUDE BOUTIN
Rue Principale
St-Honoré de Shenley
Cté Beauce 485-6377

**TÉMISCOUATA-
KAMOURASKA:
CENTRE D'ACHATS
P.A. BÉRUBÉ LTÉE**
224, rue St-Joseph nord
Rivière du Loup
Cté Témiscouata 893-5564

ÉPICERIE G. SAMSON
53 A, Commerciale
St-Charles
Cté Bellechasse 887-3949

SOUCY & FRÈRES INC.
Ile Verte
Cté Rivière-du-Loup 898-2680

JEAN-PAUL LAVOIE
523, boul. Hébert
St-Pascal
Cté Kamouraska 492-3636

GILBERT ROYER
191, boul. Bégin
st-Pacôme
Cté Kamouraska 852-2710

MARCHÉ PROVIBEC
751, Route de l'Église
St-Jean-Port-Joli
Cté L'Islet 598-3235

**CTÉ PORTNEUF:
ALIMENTATION YVON NAUD**
St-Casimir
Cté Portneuf 339-2222

L. LECLERC ENR.
42, du Collège
Pont-Rouge
Cté Portneuf 873-4412
873-4429

JEAN-LOUIS PLAMONDON
325, rue de l'Église
St-Basile, Cté Portneuf 329-2848

MARCHÉ BOWLES INC.
28, rue Jolicoeur
Ste-Catherine
Cté Portneuf 875-2725

MARCHÉ DU SABLON INC.
231, Avenue Principale
St-Alban, Cté Portneuf 268-3265

TROTTIER & TROTTIER INC.
St-Marc des Carrières
Cté Portneuf 268-3335

SUPER MARCHÉ FRENETTE
112, rue de l'Église
Donnacona
Cté Portneuf 285-1200

VOYER & JOBIN
268, rue St-Joseph
St-Raymond
Cté Portneuf 337-2278

**CHARLEVOIX:
ALIMENTATION P.E. NÉRON**
500, Chemin de la Vallée
Rivière La Malbaie
Cté Charlevoix 665-2151

GUSTAVE DUCHESNE
80, Commerciale, St-Irène
Cté Charlevoix 452-3451

HILAIRE DUCHESNE
Notre-Dame-des-Monts
Cté Charlevoix 439-4156

MARCHÉ BELLEY
St-Siméon
Cté Charlevoix 638-2221

MARCHÉ R. TREMBLAY
St-Hilarion
Cté Charlevoix 457-3915

provibec
Votre épicier de toujours.



Policiers

Il y a quelques semaines, quelques mois même, j'écrivais dans cette chronique une note intitulée "Kid La Gachette". Satirique et méchant, cet écrit s'en prenait à un policier de la Sûreté du Québec qui avait tendance à dégainer trop rapidement lorsqu'il arrêtait un automobiliste dans le parc des Laurentides.

Dans le journal d'hier, je remarquais cependant deux nouvelles. La première annonçait qu'un policier de la Sûreté du Québec avait abattu un Amérindien qui attaquait son automobile avec une queue de billard. Le jeune Indien de 28 ans, de Caughnawaga, fut atteint de deux balles. Or le policier n'avait même pas juridiction sur la réserve.

L'autre nouvelle policière nous annonçait que trois policiers de Badin, au Pakistan, avaient été fouettés en public, samedi, pour avoir accepté des pots-de-vin.

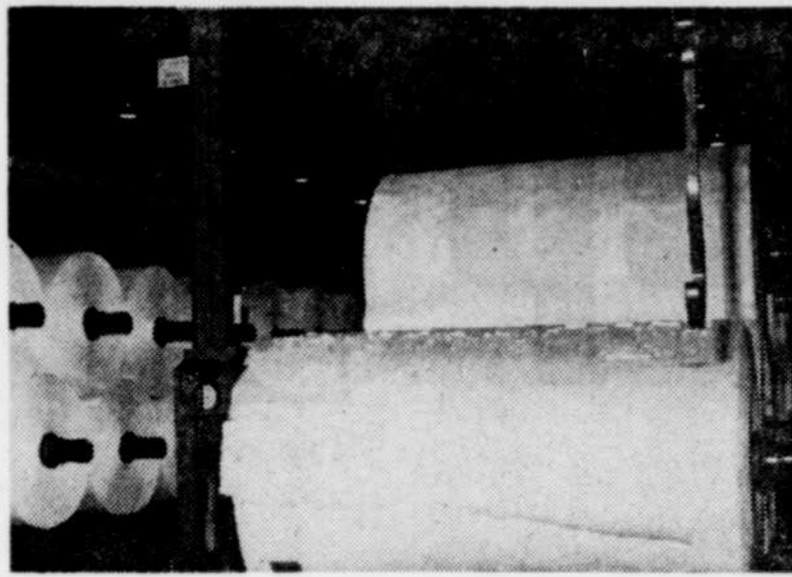
Je reviens donc à une suggestion que je faisais à propos de "Kid La Gachette". Ne faudrait-il pas désarmer nos policiers? Ça se fait en Angleterre et dans tous les pays d'allégeance britannique... et ça marche quand même très bien. Pas besoin de les fouetter. Les désarmer serait suffisant.

La SSJB

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec est insultée parce que, dit-elle, certains média d'information ont annoncé la formation du comité Pro-Québec, en mentionnant que les Sociétés Saint-Jean-Baptiste oeuvraient à l'intérieur de ce comité.

Dans un communiqué de presse qu'elle expédiait récemment aux média d'information, la SSJB disait vouloir informer la population que l'organisme ne fait partie ni du comité Pro-Québec, ni du comité Pro-Canada.

C'est habituellement ce qu'il arrive lorsqu'un organisme commence à souffrir de sénilité. Il ne se branche plus. Il n'ose plus lever ses couleurs. La SSJB a su faire beaucoup parler d'elle, il y a plusieurs années, à l'époque où elle se "branchait". Les gens de la SSJB étaient même considérés, à l'époque, comme des gauchistes presque des anarchistes. Les temps ont bien changé, n'est-ce pas messieurs les directeurs de la SSJB.



Du papier journal

Notre petit frère du matin, le Journal de Québec, crie "au scandale" depuis quelques semaines, quelques mois même, parce qu'il n'a pas assez de papier journal pour imprimer son quotidien.

Curieusement, LE SOLEIL publie un quotidien deux fois plus grand et deux fois plus volumineux et nous ne manquons pas de papier journal. Tout le monde sait qu'une page du SOLEIL fait deux pages du Journal de Québec. Malgré un tirage toujours supérieur au Journal de Québec, LE SOLEIL ne manque pas de papier journal. Curieux n'est-ce pas?

Les Nations unies

Ce matin, à 8h30, une cérémonie spéciale marquait le 20e anniversaire de la fondation de la section Québec-Lévis de l'Association des Nations unies et la Journée mondiale des Nations unies.

La section Québec-Lévis de l'Association canadienne pour les Nations unies s'est donné, depuis 20 ans, un rôle de liaison et d'information entre la communauté de Québec et les actions internationales qui se sont déroulées pendant ce temps.

Le travail a pris la forme de diners, de soupers-causeries, de conférences, de groupes de discus-

sion et de colloques orientés vers les jeunes. On souligne particulièrement les trois journées proclamées "mondiales", soit celles des Nations unies (24 octobre), celle des droits de l'homme (le 9 décembre) et celle de la santé (le 10 avril), en plus de se rallier à un thème annuel comme, cette année, celui de l'enfant.

On célèbre donc, aujourd'hui aussi, la journée internationale de l'Année internationale de l'enfant et des activités spéciales avaient été prévues dans toutes les écoles de la province. J'espère au moins que, pour cette journée-là, les enfants (et les parents) auront congé de devoir et congé de leçon.



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Gens extra

Le conseil des gouverneurs de la régionale des Jeunes Chambres de Québec a nommé M. Paul Gourdeau au titre de personnalité du mois d'août 1979.



Homme d'affaires bien connu de la région de Québec, M. Gourdeau obtint en 1948 un diplôme de comptable général licencié (c.g.a.) à la suite d'études à l'université Laval. Il commence sa carrière à titre de comptable et secrétaire particulier de Allisan Davie, chancier maritime, dont il fit l'acquisition en 1951. Puis il devint copropriétaire d'Agence maritime Inc. et de ses filiales. Présentement, il est président du conseil d'administration de Logistec Corporation qui regroupe une vingtaine de compagnies dont la sphère d'activité est le domaine maritime. Il est aussi président de "Placements d'Auteuil Inc." et président du conseil des "Industries L'Islet Inc."

Outre sa vie professionnelle, M. Gourdeau consacra beaucoup de son temps à servir la cause de l'éducation dans la province de Québec. Il fut membre du Conseil supérieur de l'éducation en 1969. Il oeuvra surtout au sein des organismes s'occupant des institutions d'enseignement privé. Il est actuellement membre de l'assemblée des gouverneurs de l'université du Québec et membre de son comité exécutif.

Mon carnet mondain

Des huitres

Avoir la possibilité de déguster des huitres tant que vous en voulez pour \$5, c'est presque devenu un exploit en 1979 avec toutes les formes d'inflation. Le comité de l'école "Le Rucher", de Terrasse Bon-Air, à Charlesbourg, a réussi à maintenir ce prix minime pour sa partie d'huitres de vendredi soir, le 26 octobre, à 21h. En plus, prix de présence, musique bavaroise et disco. Pour renseignements ou réservations, Mme Michèle Laliberté, à 626-7448.

Des beans

Si vous n'aimez pas les huitres, vous pourrez toujours, en fin de semaine, manger des beans au profit du patro Laval. Pour \$2, vous mangerez autant de beans que vous en voudrez en plus de pouvoir participer au tirage d'un des six mille 45 tours ou d'un des 600 microillons qui seront tirés ces jours-là. Parce que la journée des beans dure deux jours. Elle commence le 27, à midi, pour se continuer jusqu'à 3h le lendemain matin, et elle recommence le 28, à 9h, pour se terminer à 20h. On peut se procurer des billets au patro Laval, 145 rue Bigaouette.

Levez-vous du bon pied

De 7h à 8h, les mardis et jeudis de chaque semaine, une période de mise en train afin d'améliorer votre santé physique vous est offerte par le YWCA. Mieux encore, toasts et café vous seront servis avant de partir pour le travail. Ginette Dumont vous donnera plus de renseignements si vous l'appellez à 683-2155.

Echecs et dames

Le Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec rappelle aux jeunes garçons et filles de 13 à 17 ans qu'ils peuvent s'initier aux

différentes techniques des jeux d'échecs et de dames, tous les mercredis de 19h à 21h30, au chalet Bardy, 2025 Adjudor-Rivard.

Problèmes auditifs

L'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs tiendra son assemblée générale annuelle, ce soir (24 octobre) à 20h, à l'auditorium de l'Institut des sourds de Charlesbourg, situé au 1550 Saint-Viateur, à Charlesbourg-Est. Cette assemblée sera suivie d'une conférence portant sur la gratuité des prothèses auditives.

Marché aux puces

Le YWCA de Québec est renommé pour son marché aux puces qui se tient régulièrement depuis plusieurs années au profit des oeuvres du YWCA mondial dans le Tiers-Monde. Le prochain se tiendra demain, de 9h à 18h, au 855 rue Holland, à Québec. Pour des renseignements additionnels, téléphonez au 683-2155.

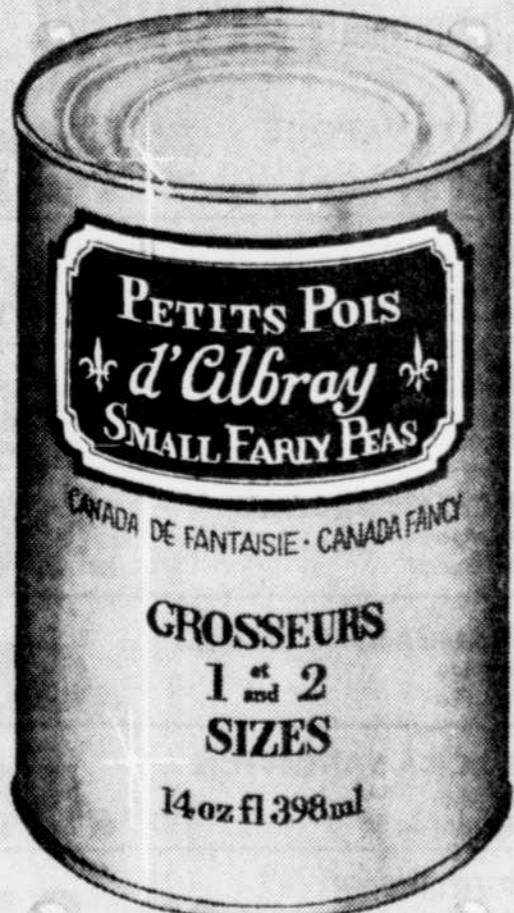
La maison Falardeau

La Société d'histoire de Sainte-Foy présente, ce soir, (24 octobre), dans le cadre de la Semaine du patrimoine, une conférence portant sur "La maison Falardeau", sise au 2491 chemin Sainte-Foy. C'est à 20h dans la salle du conseil.

Boutique Sedna

Vernissage original pour l'ouverture officielle de la Boutique Sedna, au 49 rue Petit-Champplain, demain et vendredi, de 17h à 20h. Vous pourrez y trouver sculptures, gravures, murales, vêtements, etc., produits par les Inuit du Nouveau-Québec et des Territoires du Nord-Ouest. De même une exposition inédite et originale de gravures réalisées en 1979 par des artistes de Pangnirtung traitant de Sedna, figure marquante de la mythologie esquimaude.

Il y a 1,542 petits pois surfins dans cette boîte d'Albray!



Les petits pois d'Albray sont des primeurs provenant d'une variété soigneusement sélectionnée; ces petits pois d'une très grande finesse ont été cultivés, récoltés, et apprêtés avec grand soin à leur sommet d'excellence.


Les petits pois d'Albray sont empaquetés par la maison David Lord Ltée qui produit également les conserves de marque Idéal.

L'équivalent de 386 petits pois surfins gratuit!

*Quantité moyenne de petits pois dans une boîte de 14 oz.
**Quantité de petits pois obtenue gratuitement lors de l'utilisation du bon de \$0,15 basé sur le prix de détail moyen de la boîte de 14 oz.

15¢

Economisez 15¢ à l'achat d'une boîte de 10 oz ou de 14 oz de petits pois d'Albray.



15¢

Au détaillant.
Ce bon vous sera remboursé à sa valeur nominale, plus les frais ordinaires de manutention, pourvu que vous le receviez d'un consommateur en tant que mandataire, à l'achat des produits et formats spécifiés. Tout autre usage est frauduleux. À défaut de fournir sur demande des factures d'achats faits depuis 90 jours et correspondant à la valeur des bons présentés, nous nous réservons le droit d'annuler ces bons. Les demandes de rachat ne seront acceptées que par les commettants — poster à: David Lord Ltée, 560, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal, Québec H3L 1P4.

Cette offre expire le 31 janvier 1980.

15¢

Un nouveau délice...

The Natural



C'est curieux comme il n'a pas ce goût des choses dites "bonnes pour la santé!"

Même qu'il est diablement bon et riche. Quand vous le goûterez, vous vous demanderez comment une gourmandise si tentante et si saine peut être bonne pour vous.

Mais elle l'est vraiment.

Parce que The Natural est fait de caroube au lieu de cacao.

Il a donc toute la saveur alléchante du chocolat ordinaire — sans les mauvais a-côtés du chocolat.

Moins de sucre, de gras et de calories vides.

Pas d'agents conservateurs ni d'additifs.

Pas de surexcitants toxiques.

La caroube est riche en thiamine, niacine, Vitamine A, calcium, phosphore,

fer et autres minéraux importants.

Elle est de plus une bonne source de fibres.

C'est la friandise qui vous laisse grignoter tout en vous félicitant de déguster des choses saines.

The Natural.

Pour les mordus du chocolat qui s'en sentent coupables.

Pour les amateurs de douceurs qui font la guerre au sucre.

Pour tous ceux qui croient que ce qu'ils dégustent devrait être aussi bon pour leur système que pour leurs papilles dégustatives.

The Natural — présenté en deux nouvelles saveurs de noix — The Natural à la Caroube et au Beurre d'Arachides et The Natural à la Caroube et aux Amandes.

Deux pour le prix d'une

The Natural

Monsieur le marchand: The Natural Candy Corp. vous rembourse 30 cents plus 5 cents pour frais de manutention, à condition que vous remboursiez ce coupon à votre client à l'achat d'une barre de The Natural de 28,4 g. Toute autre application constitue une fraude. Des factures prouvant l'achat (au cours des 90 jours précédents) d'un stock suffisant pour couvrir tous les coupons présentés pour remboursement devront être présentés sur demande. Les coupons ne seront pas remboursés et seront sans valeur s'ils sont présentés par l'entremise d'agences de l'extérieur, de courtiers ou de quiconque n'est pas un distributeur au détail de nos marchandises, à moins qu'ils n'aient été spécifiquement autorisés par nous à présenter des coupons pour remboursement.

Amandes et Beurre d'arachides

Envoyez les coupons pour remboursement à:
HERBERT A. WATTS LIMITED,
C.P. 2146, Toronto, Ontario, M5W 1H1

Date d'expiration le 30 juin 1980

provigo



CÉLERI Grosneur 24 Produit de Californie Canada no 1 le pied .59	PAMPLEMOUSSES ROSES Produit de Californie Grosneur 48 6 pour .99
	CAROTTES Produit du Québec Canada no 1 emb. 2 livres .23
	CANNEBERGES Produit des Etats-Unis Canada no 1 la livre .59



RÔTI DE PORC FRAIS Dans l'épaule .88 la livre	FOIE DE PORC Frais, tranché .58 la livre	BIFTECK DE BOEUF Attendri Coupe de boeuf Canada A 2.88 la livre
CRETONS FRAIS Bilopage 1.38 bol 10 onces	SAUCISSES FUMÉES Provigo la livre 1.28	

Pour les marchands desservis par PROVIGO (DISTRIBUTION) INC. Division Québec

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

CAFÉ PREMIUM Melitta 1 livre 4.96	TIRES ASSORTIES David 250 grammes .69
GRUAU PRÊT À SERVIR Quaker 11 onces .86	BISCUITS Viau Vénus ou Bantam 350 grammes .99
CORDIAL DE BOEUF Bovril 8 onces 1.83	BISCUITS Christie Oréo ou pépites de chocolat sac 450 grammes 1.17
SOUPE AUX LÉGUMES Campbell 10 onces .28	PILULES Anacin format de 30 .97
MÉLANGE À SOUPE St-Arnaud saveurs assorties 200 grammes .39	LOTION HYDRATANTE Wondra parfumée 180 ml 1.19
PAIN DE VIANDE Spring Valley au poulet 12 onces .99	RINCE-VAISSELLE All 4 onces .89
FLOCONS DE JAMBON Burns 6 3/4 onces 1.29	SCOTTOWELS 2 rouleaux 1.17
DÎNER AU MACARONI Catelli 7 1/2 onces .37	PAPIER DE TOILETTE Proviprix 4 rouleaux 1.09
PAIN DE VIANDE Roy All Burns 12 onces 1.09	JAVEL CONCENTRÉ Mix-O 128 onces .99
SAUCE SOYA V-H 150 ml .43	DÉTERGENT Tide 6 litres 2.4 kilogrammes 3.09
SAUCE SOYA V-H 250 ml .59	ADOUCCISSEUR DE TISSUS Cling Free 24 feuilles 1.59
OLIVES PLAIN REINE Habitant 15 onces 1.09	
CATSUP AUX FRUITS Canadiana 15 onces 1.19	
POUDING Laura Secord saveurs assorties 425 grammes .69	
CRÈME À FOUETTER Lucky Whip 4 onces .65	
CONFITURE PURE Laura Secord fraises ou framboises 24 onces 1.99	
BEURRE D'ÉRABLE Citadelle pur 12 onces 1.99	
CHOCOLAT Lowney's saveurs assorties ou cherry blossom 8 barres régulières 1.99	

PRIX EN VIGUEUR
JUSQU'AU 27 OCTOBRE 1979.

CONCOURS "panier gagnant"

provigain
provibec
provipop
provil-soir

CHEZ
GRACE À NOUVELLES ILLUSTRÉES

VOTRE MARCHÉ VOUS EST
REMBOURSÉ jusqu'à concurrence
de \$100. DANS LES



MARGARINE MOLLE
Lactantia
2 livres
1.59

PAPIER DE TOILETTE
Royale
2 rouleaux
.62

MÉLANGE À GÂTEAU
Provigo saveurs assorties
19 onces
.69

CRISTAUX
Tang
à saveur d'orange
2 env. 6 1/2 onces
.99

les produits provigo

LAIT ÉVAPORÉ Provigo 385 ml .47
POIS VERTS ASSORTIS Provigo choix 14 onces .34
MAIS SUR ÉPIS Provigo choix 40 onces .79
RELISH SUCRÉE Provigo 16 onces .80
MARGARINE DURE Provigo la livre .65
SACS À SANDWICH Provigo format de 50 .53
PEROXIDE Provigo 10 volumes 225 ml .35
SHAMPOOING Provigo 650 ml 1.09
PAPIER DE TOILETTE Provigo 1 pli 4 rouleaux 1.09

faits divers et justice



Des agents de la Sûreté du Québec à Charny examinent l'auto démolie après que les ambulanciers eurent recueilli la victime identifiée comme étant Sylvain Lafrance, de Lauzon.

Deux morts sur la route

Un automobiliste a perdu la vie, hier soir, à 20h15, lorsque son véhicule a heurté de plein fouet un pilier de béton d'un viaduc chevauchant l'auto-route 20 à la hauteur de Saint-Romuald.

Selon les policiers de la Sûreté du Québec de Charny, le brouillard épais

qui flottait sur la région est probablement la cause de cette tragédie. La victime, Sylvain Lafrance, âgé de 21 ans, originaire de la ville de Lauzon, est morte sur le coup.

Au Lac-Saint-Jean

Un automobiliste a perdu la vie

lorsque son véhicule a été impliqué dans une collision frontale, hier soir, vers 21h40. L'auto a frappé un lourd camion-remorque alors que le conducteur négociait un virage dans le rang Saint-Eusèbe, à Saint-Félicien du Lac-Saint-Jean. Les policiers de la Sûreté du Québec n'ont pu faire connaître le nom de la victime.

Le mobile du meurtre de Mlle Raymonde Parent est inconnu

MONTREAL (d'après PC) — Fernand Beaudoin, âgé de 39 ans, reposait dans un état critique à l'hôpital, hier, pendant que la police continuait son enquête sur des coups de feu qui ont été tirés dans le garage de l'immeuble à appartements du Village olympique et qui ont coûté la vie à une femme.

La police n'a pu interroger M. Beaudoin sur l'incident en question, survenu lundi soir, ni sur ses relations avec la victime, Mlle Raymonde Parent, âgée de 37 ans.

M. Beaudoin et Mlle Parent venaient juste de stationner leur auto

dans le garage souterrain et ils attendaient pour prendre l'ascenseur devant les conduire à leur logement du 12e étage. Les coups de feu ont claqué lorsque la porte de l'ascenseur s'est ouverte.

Mlle Parent a été blessée mortellement. Bien que blessé, M. Beaudoin a pu appuyer sur le bouton et il a réussi à prendre l'ascenseur pour se rendre au premier étage et demander du secours au gardien de sécurité.

La police précise qu'elle n'a aucune idée sur le motif du crime.

Paul Arcand, le chef de sécurité dans l'édifice, dit qu'aucun véhicule n'a laissé le garage après les coups de feu. Il précise qu'il n'y a que deux entrées pour le garage de trois étages et qu'elles sont surveillées par des gardiens.

La sécurité était complète, ce soir-là, ajoute-t-il, et un étranger n'aurait pu entrer sans être aperçu.

L'édifice, qui a servi à loger les athlètes lors des Olympiques d'été en 1976, abrite maintenant 800 locataires.

A UN PRIX JAMAIS AUSSI BAS

STYLE CANADIEN

2 morceaux

**SOFA/LIT
FAUTEUIL
BERÇANT**



Oui, c'est possible à
\$199⁹⁵
Plus léger, frais de transport

MÉNAGE COMPLET:

- MODERNE • COLONIAL
- CANADIEN • FUTURISTE • CONTEMPORAIN

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS • TÉLÉVISEURS

financement sur place — plan mise de côté

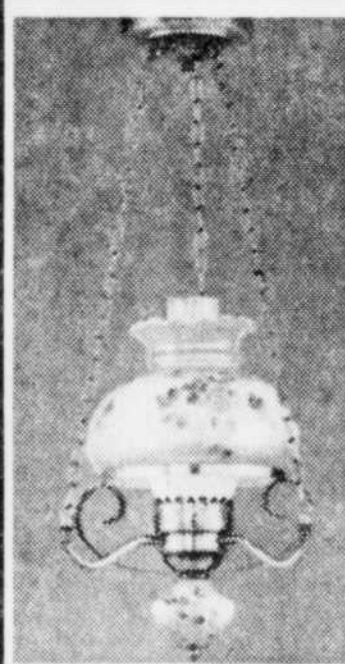


CENTRE DU REMBOURREUR

division du meuble

2090, boul. Ste-Anne, Québec — 663-2961

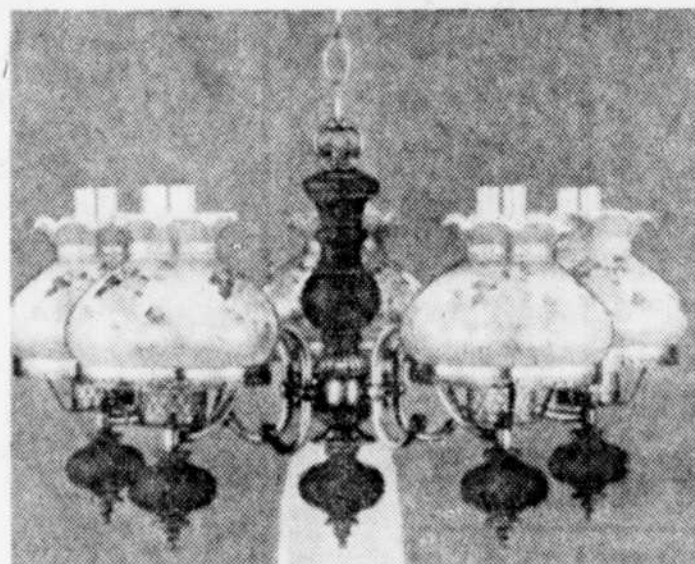
EPARGNEZ A NOTRE GRANDE VENTE D'OCTOBRE



Verre opalin avec motifs peints à la main. Cheminées de verre givré et clair. Métal fini laiton antique.

PL-4257
Diamètre: 9"
Hauteur: 23"
Max. 1 x 60 watts
Prix suggéré: \$110.55

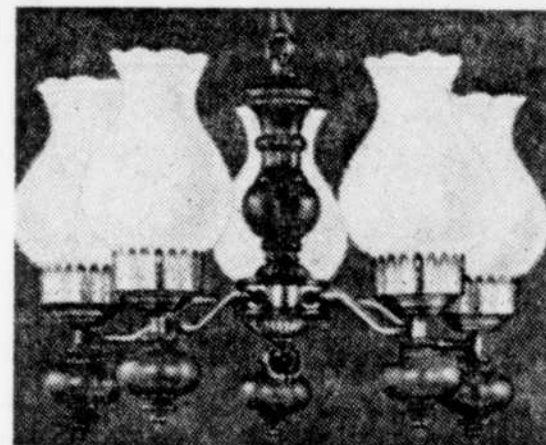
PRIX ROYAL
\$46.⁹⁵



Verre opalin avec motifs peints à la main. Cheminées de verre satiné et clair. Garni de pièces de bois d'un riche fini pin foncé. Métal fini laiton antique.

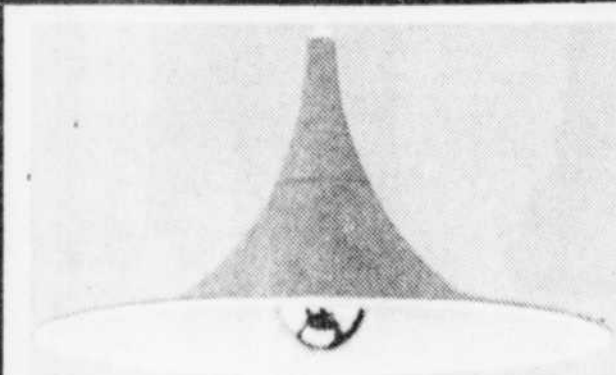
PL-4035
Diamètre: 26"
Hauteur: 17"
Max. 5 x 60 watts
Prix suggéré: \$495.60

PRIX ROYAL
210.⁹⁵



La bois de teinte érable s'associe bien aux pièces de métal fini laiton antique. Cheminées de verre blanc opalin.
Diamètre: 19"
Hauteur: 14"
Max. 5 x 60 watts
Prix suggéré: \$145.50

PRIX ROYAL
61.⁹⁵



PL-1351
Abat-jour de métal, intérieur émaillé blanc, extérieur blanc ou jaune.
Diamètre: 16 1/2"
Hauteur: 9"
Prix suggéré: \$65.55

PRIX ROYAL
29.⁹⁵



PL-179
LUSTRE POUR LA SALLE DE BAINS

Monture finition or. Verre blanc avec motif or. Max. 2 x 60 watts.
Prix suggéré: \$75.00

PRIX ROYAL
29.⁹⁵



PL-9109
LUSTRE DOUBLE POUR SALLE DE BAINS

Métal fini chrome. Verre en relief transparent. Max.: 2 x 60 watts.
Prix suggéré: \$33.60

PRIX ROYAL
15.⁹⁵



PL 8769
LUSTRE POUR SALLE DE BAINS

Métal fini laiton antique. Verre blanc à motif doré.
Prix suggéré: \$89.55

PRIX ROYAL
24.⁹⁵

N.B.: AMPOULES EN SUS

683-3629

Luminaire Royal Inc.

683-3620

1265, ST-VALLIER OUEST (PRES DE ST-SACREMENT)

Une décision de la Cour d'appel fait espérer un retour aux négociations pour les placiers du Colisée

par J.-Claude RIVARD

La dernière rebuffade subie par la ville de Québec, devant la Cour d'appel, a fait renaître l'espoir d'un prompt retour à la table des négociations chez les placiers du Colisée de Québec, toujours en grève depuis le 14 avril 1978.

Tel est le commentaire livré, hier soir, par le procureur syndical Raymond Labbé, au terme d'une rencontre avec le président Ernest Champagne, de l'Union des employés des centres récréatifs du Québec.

La Cour d'appel a substantiellement confirmé l'ordonnance émise le 31 octobre 1978 par le juge Georges Pelletier, de la cour supérieure, interdisant à la ville de Québec d'enfreindre les dispositions anti-briseurs de grève contenues au code du travail.

Me Labbé a révélé que la ville de Québec conserve toujours, en théorie, le droit d'en appeler à la Cour suprême, mais que ce recours risque d'être illusoire, vu les exigences de cette instance pour accorder une permission d'appeler.

Comme dans le présent cas, ce sont les payeurs de taxes qui assument les frais de l'entêtement de la

ville de Québec, a-t-il dit en substance.

Le juge Pelletier

A l'audience, le 24 octobre 1978, la ville de Québec avait d'ailleurs subi les foudres du juge Pelletier qui déclara: "Il faut mettre fin au plus tôt à un conflit déjà trop long; il faut trouver les moyens pour que le public soit en sécurité au Colisée de Québec."

Il incitait ainsi les administrateurs municipaux à cesser de s'immiscer dans les problèmes internes qui affligent l'Union des centres récréatifs du Québec (CSN).

Les 70 membres de cette union sont en grève depuis le 14 avril 1978. Une semaine plus tôt, ce syndicat avait adopté une résolution manifestant sa décision de se désaffilier de l'Alliance des travailleurs du Québec pour rejoindre les rangs de la CSN, sous le logo d'Union des employés des centres récréatifs.

Une scission est à ce moment survenue à l'intérieur du syndicat et la ville de Québec a conclu une convention collective de travail avec des placiers demeurés fidèles à l'alliance et au conseiller technique J.-J. Côté. Cette convention collective n'a jamais

été approuvée par l'assemblée générale des membres de l'union.

C'est ce que le procureur syndical a alors expliqué au juge Pelletier en reprochant à la ville de Québec de créer chez nous "un nouveau Commonwealth Plywood".

De fait, le juge André Desmeules avait émis une ordonnance qui suspend l'effet de cette convention collective jusqu'à ce qu'un jugement final en précise la validité. Ce jugement date du 21 septembre 1978, reprochant substantiellement à la ville de s'être mis les pieds dans les plats, est toujours en délibéré devant la Cour d'appel.

Lors de l'audience, on s'est prévalu des nouvelles dispositions anti-briseurs de grève du code du travail pour recourir à l'injonction. A plusieurs reprises, le juge Pelletier intervint pour rabrouer le procureur municipal, lui rappelant que les placiers du Colisée exercent actuellement un droit: celui de faire la grève. "Il est du devoir de la cour de protéger un tel droit, quels que soient les inconvénients déplorés par la ville de Québec. Le tribunal ne peut d'aucune façon leur enlever un moyen de pression qui leur est donné par la loi elle-même à moins qu'on ne lui démontre que la

sécurité et la santé du public sont en danger", disait-il.

La Cour d'appel

Sous la signature des juges Albert Mayrand, John Nolan et Gabriel Roberge (suppléant), la Cour d'appel a maintenu l'ordonnance du juge Pelletier.

La ville de Québec reprochait à ce dernier d'avoir reconnu la légalité de la grève des placiers du Colisée.

"Décider ainsi ne comporte aucun abus de sa part ni mauvais usage de sa discrétion", dit la Cour d'appel.

La ville avait aussi reproché au juge Pelletier d'avoir permis à l'union de recourir à l'injonction. Le juge statua qu'elle était suffisamment qualifiée pour le faire, sur le plan juridique. La Cour d'appel lui donne également raison.

Dans le cas qui nous occupe, on peut soutenir à bon droit que l'union a non seulement le droit, mais l'obligation de représenter les employés salariés dans une instance qui met en jeu les droits de tous les salariés de l'unité de négociation, le droit de rester en grève et l'obligation de ne pas travailler pour l'employeur pendant cette grève", écrit notamment le juge Roberge.

Les juges de la Cour d'appel ne font aucunement mention des six ou sept autres griefs logés par la ville, à l'encontre de la décision du juge Pelletier.

C'est la première fois que la Cour d'appel était appelée à confirmer l'application des dispositions anti-briseurs de grève du code du travail. Sous cette optique, le jugement qui vient d'être rendu fera jurisprudence.

Policier contredit par son supérieur

MONTREAL (PC) — Témoinnant devant la Commission de police de Québec, hier, l'inspecteur Réal Turner, de la Sûreté du Québec, a contredit le témoignage récent d'un agent de ses services, M. Daniel Dubreuil, qui affirmait, lundi, ne pas avoir averti les services de renseignements de la SQ de la tenue d'une importante manifestation de la CSN devant l'usine de la Commonwealth Plywood, le 7 juin 1978.

L'agent Daniel Dubreuil avait été aperçu par des militants de la CSN dans les corridors de l'hôtel Bonaventure au moment du congrès de cette centrale, plus précisément la veille de la manifestation au cours de laquelle la police a fait usage de gaz et de bâtons.

M. Dubreuil a raconté, lors des dernières audiences de la Commission, que son passage au Bonaventure n'avait rien à voir avec la manifestation dont il était question sur le plancher du congrès de la CSN.

Il a aussi nié avoir informé ses supérieurs de cette manifestation.

Selon M. Turner, même s'il travaillait aux "services spéciaux", l'agent Dubreuil était son subalterne, puisqu'il était également responsable de ce service. M. Turner a d'ailleurs dit dans son témoignage que c'était l'agent Dubreuil qui avait fait rapport sur l'existence de cette manifestation.

DRAPERIES - TISSUS KENNEDY vous propose leur VENTE AUTOMNALE A NOUVELLE SAISON... NOUVEAU DECOR!



VENITIENNES
25% de rabais

Exemple:
36" x 36"

Prix rég. \$59.10
NOTRE PRIX

42³³



STORES VERTICAUX
Fabrication sur mesure.
25% de rabais

Il nous faut liquider un LOT de STORES VERTICAUX en PVC.

ex.: STORES POUR PORTE-PATIO 85" x 84"
de marque GRABER. Prix rég. \$225
NOTRE PRIX 139⁹⁵

25% DE RABAIS

sur tous les tissus de confection, tissus à draperies, couvre-lits, tringles de bois et tissus à robe en magasin.

20%

de rabais sur échantillons

Venez comparer nos prix sur stores pour fenêtres.

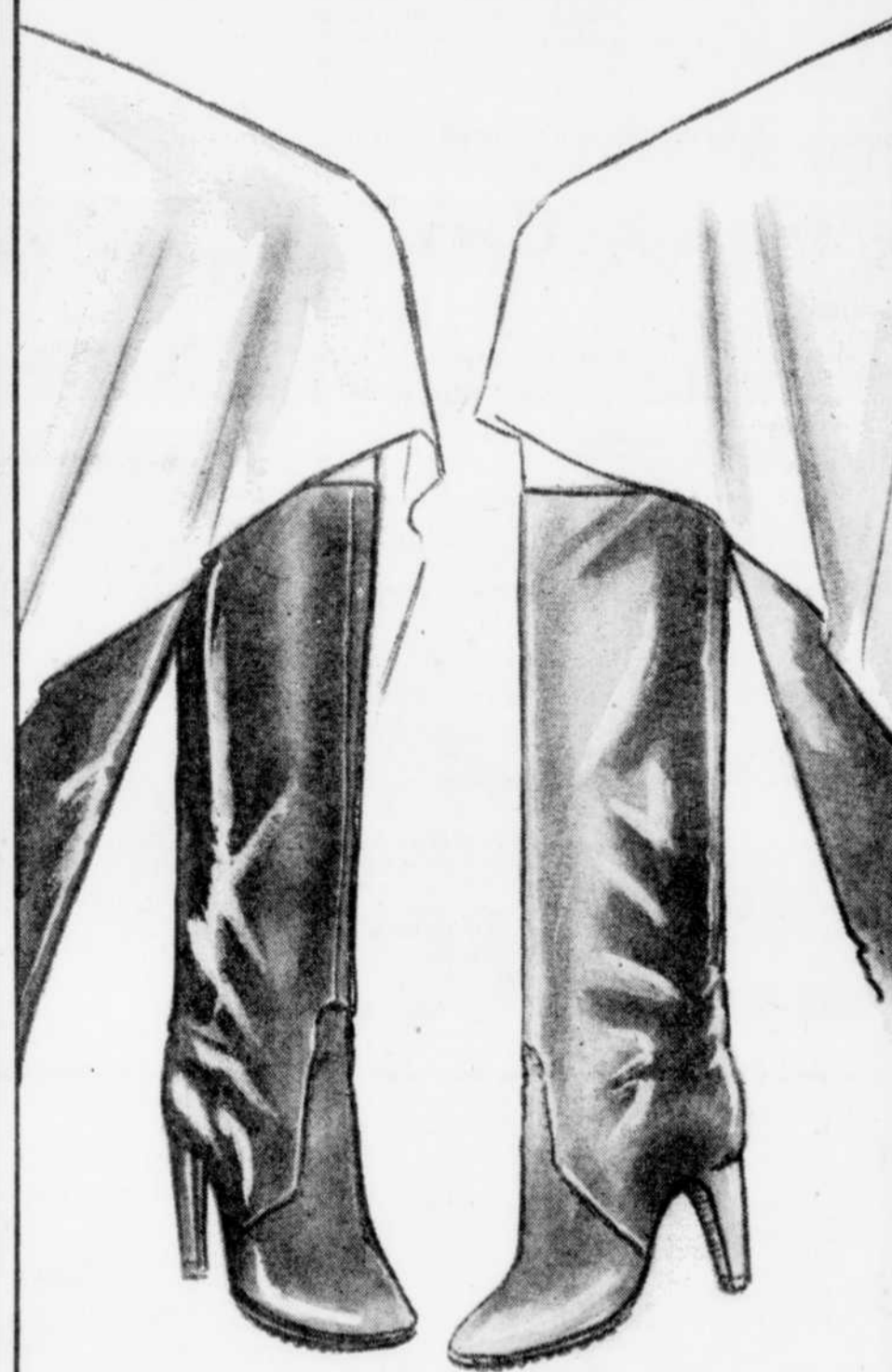
• SERVICE A DOMICILE • NOUS FAISONS LA CONFECTION •

DRAPERIES-TISSUS KENNEDY INC.
161, rte Kennedy, Lévis 837-9005



norman

Nos spéciaux de la semaine:
les bottes,
accessoires - mode



à gauche,

botte cavalière en vinyle, à talon haut et pied étroit, chaudement doublée. De 5 à 10, brun ou noir

rég. 50.00

spécial: 35⁰⁰

à droite,

du même modèle que la première, cette botte est en cuir et offre la même doublure intérieure. De 5 à 10, brun, noir ou tan.

rég. 67.00

spécial: 45⁰⁰

ces modèles sont disponibles à notre département de la chaussure
Dites: portez à mon compte.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

Faits divers et justice

Un garde de Laval est réprimandé

OTTAWA (PC) — Un garde de l'Institut pénitentiaire de Laval qui avait eu recours au gaz, contrairement aux règlements, pour calmer un détenu le mois dernier, n'a pas été suspendu ou congédié.

"Il a été sévèrement réprimandé", a affirmé hier aux Communes le solliciteur général, M. Allan Lawrence.

"Je suis convaincu que cet officier ne recommencera plus", a-t-il déclaré en réponse à une question du député libéral de Windsor-Wackerville, M. Mark MacGuigan.

M. Lawrence a expliqué qu'une enquête a démontré que le garde n'avait pas respecté les règlements et que son geste allait à l'encontre d'une recommandation du Comité parlementaire des Communes qui a fait enquête sur la situation dans les pénitenciers.

L'incident est survenu le 3 septembre dans la soirée, lorsque, selon le rapport de l'enquêteur, un garde a eu

recours au gaz pour calmer un détenu qui vociférait et crachait. Le détenu, François Renaud, était en ségrégation, pour sa protection, a-t-on fait savoir.

Hier, M. MacGuigan a promis qu'il tenterait de savoir ce qui était advenu du garde.

Un porte-parole du service correctionnel, M. H. Mansfield, a affirmé hier, lors d'une entrevue, que le garde en question n'avait pas été suspendu mais bien réprimandé, mais n'a pu en dire plus long.

"Il est toujours là-bas; cette affaire n'est pas tellement grave, il n'y a eu aucune blessure et aucun effet de gaz sur le détenu... il y avait une très, très petite quantité de gaz", a-t-il expliqué.

Aux Communes, le solliciteur général a expliqué qu'à la suite de l'enquête, le garde aurait pu être congédié ou réprimandé, mais on a choisi la dernière solution.

Un planeur tombe et fait 2 morts

SHERBROOKE (PC) — L'écrasement d'un planeur à l'aéroport municipal de Sherbrooke, vendredi, aura finalement coûté la vie à ses deux occupants.

En effet, Adolf Scherbaun, qui avait été grièvement blessé lors de l'accident, reposait depuis dans le coma au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, où il est décédé.

M. Scherbaun était instructeur au club de vol à voile

appalachien de Sherbrooke et c'est à ce titre qu'il s'était rendu en Ontario, il y a quelques semaines, pour aller chercher le moto-planeur dans lequel lui et son compagnon ont trouvé la mort.

Pour sa part, le pilote, M. Lucien Hamel, est décédé quelques minutes après l'écrasement.

Le moto-planeur s'est écrasé en vrille dans un boisé à mille 200 pieds de la piste.

Une Montréalaise se noie en C.-B.

ESQUIMALT, Colombie-Britannique (PC) — Trois jeunes travailleurs volontaires du programme Katimavik ont perdu pied sur des rochers, en bord de mer, à Esquimalt, en Colombie-Britannique. On déplore la mort d'un d'entre eux.

La victime a été identifiée comme étant Gaétane Beausoleil, âgée de 19 ans, de Montréal. Ses deux compa-

gnons ont été retirés de l'eau avant d'être emportés au large par le ressac.

Des recherches par mer et par air n'ont pas encore permis de retrouver la disparue.

Environ 30 travailleurs volontaires du programme Katimavik sont présentement en stage d'entraînement à la base militaire d'Esquimalt.

Portneuf: 4 jeunes voleuses arrêtées

Quatre jeunes femmes du comté de Champlain ont été capturées après avoir commis un hold-up parce qu'elles avaient... regretté leur crime.

Se baladant dans une voiture, le quatuor s'est arrêté, samedi soir, à la station-service Soco-Gaz, propriété de M. Roger Sauvageau de Saint-Marc-des-Carières. Sous la menace d'un couteau, elles ont obligé un employé à

leur remettre \$300 en argent. Une demi-heure après avoir pris la fuite, les voleuses eurent des remords et décidèrent de retourner à la station-service pour remettre l'argent.

Alertés par l'employé du garage, des patrouilleurs de la Sûreté du Québec du poste de Portneuf ont réussi à arrêter le quatuor à Saint-Alban, dans le comté de Portneuf.

Les policiers de Truro au travail

TRURO, Nouvelle-Ecosse (d'après PC) — Les policiers de Truro, en Nouvelle-Ecosse, en sont venus à une entente, tôt ce matin, et ont mis fin à leur grève commencée vendredi dernier. Le nouveau contrat de travail qui leur a été consenti prévoit un salaire annuel de \$18,500 au terme de la convention, en 1981.

Les villes de New Glasgow et Amherst sont toutefois toujours privées des services policiers, mais le directeur de l'Association des policiers de Nouvelle-Ecosse, Joe Ross, a dit espérer, la nuit dernière, qu'une entente serait bientôt conclue là aussi.



Paris Star
PORTREL
 POLYESTER *
 POLYESTER
 un produit entièrement canadien

le grand jeu des coordonnés: soyez gagnante!

à gauche:
 chemisier à petits carreaux. Col rond boutonné, pincés à l'épaule et petits poignets. Caramel, rouge vin, marine ou brun, de 8 à 20 **30.00**

veste sans manches à boutonnage simple. Caramel, rouge vin, marine ou brun, de 8 à 20 **30.00**

pantalon à jambe droite, fermeture éclair à l'avant. Caramel, rouge vin, marine ou brun, de 8 à 20 **28.00**

à droite:
 chemisier soyeux à imprimé d'automne, boutonné devant et froncé au buste. Sable, rose ou poudre, de 8 à 20 **30.00**

veston cintré, fermé par un seul bouton et plaqué de deux poches aux hanches. Caramel, rouge vin, marine ou brun, de 8 à 20 **55.00**

jupe de ligne A, fermeture éclair à l'arrière et ceinture à la taille. Caramel, rouge vin, marine ou brun, de 8 à 20 **28.00**

ces modèles sont disponibles à notre département de sport.

Dites: portez à mon compte.

MISE AU POINT
 Sur la photo des produits d'épicerie apparaissant dans la circulaire et les annonces Métro du 22 au 27 octobre 1979, on aurait dû voir:
NECTAR D'ORANGE FBI
METRO

NOUS NOUS RÉSERVONS
LE DROIT DE LIMITER LES
QUANTITÉS. PRIX EN
VIGUEUR JUSQU'AU
27 OCTOBRE 1979.

EPICIERIS UNIS

GEM

**VOTRE
RENDEZ-VOUS
HEBDOMADAIRE**

- 1097, rue St-Jean
- 1011, avenue Bourlamarque
- 305, rue Du Pont
- 348, rue Caron
- 595, boul. Charest ouest
- 726, rue Ste-Thérèse
- 415, 47e Rue est, Charlesbourg
- 421, 80e Rue ouest, Charlesbourg
- 2950, boul. Hamel, Les Saules
- 70, Georges Muir
- Notre-Dame-des-Laurentides
- 1298, rue du Maine, Orsainville
- 491, boul. Pie XI, Val St-Michel
- 1079, avenue Lamontagne, Val Bélar
- 496, St-Augustin Breakyville
- 805, 9e Avenue, Charny
- 1187 des Érables nord St-Lambert
- 10, boul. de la Paix, St-Henri de Lévis
- 164, rue Bertrand
- St-Thérèse-de-Lisieux
- 81 avenue Lamontagne
- 1595 de la Canardière
- 595, 2e Avenue
- 193, 24e Rue
- 1296, 3e Avenue
- 581, 3e Rue
- 213 Avenue Royale
- St-Férol

GEM

**CUISSES
DE POULETS
FRAIS**

lb **0.88**

- JAMBON ÉPAULE
FUMÉE (PIC NIC)**
5 à 6 lbs
Legrade lb **0.89**
- SAUCISSON
EN MORCEAU**
Legrade lb **0.98**
- SMOKED MEAT**
4 env. 2 oz
Coorsh **2.19**
- ROULÉS DE SALAMI**
10 oz
Coorsh **1.79**
- TÊTE FROMAGÉE**
cont. 10 oz
St-Castin **1.19**

GEM

**POMMES
DE TERRE
DE TABLE**

récolte du Québec
Canada # 1
sac 50 lbs ch. **1.69**

- LAITUE POMMÉE**
gr. 24
produits des États-Unis
Canada # 1 ch. **0.55**
- RUTABAGAS
LAVÉS**
récolte du Québec
Canada # 1
sac cello 5 lbs 5 lb **0.49**
- PAMPLEMOUSSES**
gr. 48
à chair blanche
nouvelle récolte de la Floride # **1.09**
- CANTALoupES**
gr. 45
produits des États-Unis
Canada # 1 ch. **0.75**

GEM

ÉPICERIE

- café moulu**
Chase & Sanborn
bte 1 lb. **3.39**
- crème glacée**
saveurs assorties
St-Castin
cont. plastique 2 litres **1.59**
- sirop de table**
St-Castin
bout. 32 oz. **0.79**
- thé en sachets**
Tender Leaf
bte 72 **1.59**

**sauce hot
chicken**
Cordon Bleu
bte 14 oz. **2/0.69**

- fromage
tranché**
Black Diamond
pqt. 16 oz. **1.69**
- champignons
entiers**
Riviera
bte 10 oz. **0.79**
- biscuits**
Vénus ou
Bantam/Viau
cello 350 gr. **0.89**

GEM

St-Castin

- asperges longues**
de fantaisie
bte 12 oz. **1.38**
- café instantané**
bocal 10 oz. **5.18**
- miel liquide**
bocal 16 oz. **1.39**
- mouchoirs de papier**
blancs
bte 200 **0.65**
- nettoyeur liquide**
tout usage
bout. 32 oz. **1.02**
- nettoyeur à vitres**
liquide
bout. 700 ml. **0.56**
- assouplisseur
de tissus**
cont. 64 oz. **0.87**
- nourriture pour chiens**
saveur de boeuf
bte 15 oz. **0.26**
- lave-vitres**
cont. 4 litres **1.50**
- bonbons assortis**
cello 250 gr. **0.59**

- serviettes de table**
Scott
pqt. 180 **1.25**
- margarine molle**
Lactancia
cont. 2 lbs. **1.69**
- jus de raisins**
surgelé/Welch
bte 12 oz. **0.99**
- maïs en crème**
canada de fantaisie
Libby's/bte 10 oz. **0.38**
- pois verts sucrés**
assortis canada de fantaisie
Libby's/bte 10 oz. **0.38**
- beurre d'arachides**
crèmeux/Kraft
chaudière plastique 1.5 k. **3.29**
- farine préparée**
Brodie xxx
sac 2.5 k. **1.75**
- sauce pour côtes levées**
en enveloppe/Suwong
enveloppe 5.05 oz. **0.65**
- pellicule**
Saran Wrap
roul. 50' **0.65**
- papillottes assorties**
David
cello 250 gr. **0.69**
cello 450 gr. **1.29**

- détergent liquide**
pour la vaisselle
Sunlight
bout. 1.5 litre **1.89**
- détergant en poudre**
Sunlight
bte 4.8 k. **5.99**
- dentifrice**
Pepsodent
tube 100 ml. **1.09**
- café filtre**
Trend
bte 1 lb. **3.85**
- biscuits**
butterscotch ou brisure
de chocolat
Pillsbury/bte 400 gr. **0.99**
- macédoine**
de choix/Aylmer
bte 14 oz. **0.39**
- fraises tranchées**
Fraservale
bte 15 oz. **0.99**
- sauce à la viande**
pour spaghetti
Kraft/bocal 24 oz. **1.10**
- jus orange surgelé**
Kent
bte 12 oz. **0.73**
- déjeuner instantané**
au chocolat
Carnation/bte 6 env. **1.39**

- désodorisant**
parfumé ou non parfumé
Secret
aérosol 150 ml. **1.21**
- lait instantané**
écrémé en poudre
Crino/bte 3 lbs. **4.55**
- savon de toilette**
format de bain/Caress
paquet 2 barres **1.13**
- poulet désossé**
Cordon Bleu
bocal 200 gr. **1.49**
- confitures**
fraises ou framboises
avec pectine/Carmelite
bocal 24 oz. **1.35**
- chocolat à cuisson**
semi-sucré/Chipits
cello 6 oz. **0.99**
- germe de blé**
au miel ou régulière
Kretschmer/bocal 10 oz. **1.35**
- shampooing**
Head & Shoulder
bout. familiale 175 ml. **1.69**
- huile végétale**
Crisco
cont. 3 litres **5.29**
- eau de vichy**
Suprême purgative
bout. 8 oz. **1.10**

- Javex pour les non
javelisables**
bte 26 oz. **1.69**
- gâteaux**
Jos & Louis ou
demi-lune vanille
Vachon/bte de 6 **1.19**
- yogourt**
saveurs assorties
Yoplait/pot 175 gr. **0.41**
- biscuits assortis**
«Breaktime»
Dare/bte 500 gr. **0.79**
- chocolat Halloween**
Rowntree
cello 16 junior **1.75**